

Plan d'actions local 2016 - 2020

ILES EPARSEES

IFRECOR

INITIATIVE FRANÇAISE
POUR LES RÉCIFS CORALLIENS



SOMMAIRE

1. Présentation de l'IFRECOR.....	5
1.1 Rôle et objectifs de l'IFRECOR.....	6
1.2 Programmes d'actions de l'IFRECOR.....	7
1.2.1 Programme 2011-2015	7
1.2.2 Programme 2016-2020	8
1.3 Mise en place d'un Comité local îles Eparses.....	9
2. Présentation des îles Eparses et enjeux associés au territoire.....	11
2.1 Présentation des îles Eparses.....	12
2.2 Patrimoine naturel : focus sur les récifs coralliens et écosystèmes associés dans les îles Eparses.....	15
2.3 Les réseaux de suivi existants dans les îles Eparses.....	20
2.4 Menaces et enjeux	21
2.4.1 Menaces d'origine anthropique	21
2.4.2 Menaces d'origine naturelle.....	22
2.4.3 Enjeux de préservation des RCEA	22
2.5 Modèle de gestion.....	23
2.6 Outils de protection	24
3. Plan d'actions local Iles Eparses 2016-2020	27
3.1 Objectifs du plan d'actions local îles Eparses.....	28
3.2 Registre des actions	28
3.3 Calendrier.....	67
4. Annexes	71

1. Présentation de l'IFRECOR



1.1 Rôle et objectifs de l'IFRECOR

Déclinaison française de l'International Coral Reef Initiative (ICRI), l'IFRECOR agit depuis plus de 15 ans pour la **protection et la gestion durable des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés**, les herbiers et les mangroves d'importance majeure dans les 9 collectivités françaises d'outre-mer. L'IFRECOR est placée sous la coprésidence des ministres chargés de l'environnement et des outre-mer. Elle est constituée d'un comité national et d'un réseau de comités locaux représentant les collectivités françaises abritant des récifs coralliens et leurs écosystèmes associés (RCEA).

Pour répondre à cet objectif, les actions s'inscrivent au sein d'un plan cadre, adopté en 2000, décliné en programmes d'actions quinquennaux (2000-2005/2006-2010/2011-2015/2016-2020), lesquels s'articulent eux-mêmes autour de plans d'actions locaux établis par chaque collectivité.

Les axes stratégiques du Plan cadre sont :

- La planification, pour une intégration des RCEA dans les politiques publiques, les schémas d'aménagement ainsi que le développement des aires marines protégées,
- La réduction des effets négatifs des activités humaines et leur développement durable,
- Le développement de la recherche, de la surveillance et des outils d'aide à la décision,
- L'information, la formation et l'éducation,
- Le développement des moyens d'action institutionnel, réglementaires et financier,
- Le développement des échanges entre les collectivités et la coopération régionale.

Il est à noter que la France et Madagascar assurent depuis 2016 la coprésidence de l'ICRI jusqu'en 2018.



1.2 Programmes d'actions de l'IFRECOR

1.2.1 Programme 2011-2015

La collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) mène depuis 2007, date à laquelle la gestion des îles Eparses lui a été confiée, de nombreuses actions qui visent à développer et maintenir des activités de recherche de façon pérenne ainsi qu'à y poursuivre la mise en place d'outils de gestion et de conservation du milieu naturel en général et des récifs coralliens et milieux associés en particulier.

Bien que participant activement au réseau outre-Mer et au réseau régional océan indien de l'IFRECOR, ce n'est qu'à partir de 2009 qu'un **référent local** est désigné, puis à partir de 2011 que les TAAF s'inscrivent officiellement dans la 3^{ème} phase de programmation 2011-2015 de l'IFRECOR, en présentant un **Plan d'actions local îles Eparses 2011-2015**, dont les quatre axes forts étaient :

- Pérenniser les programmes de Recherche ;
- Proposer des mesures de conservation du patrimoine naturel ;
- Proposer des mesures de gestion des activités pour assurer un développement durable ;
- Accompagner la mise en place de stations de suivi (réseau d'observation).



© Christophe ATTRAIT

Les actions menées dans le cadre du plan d'actions local îles Eparses 2011-2015 ont contribué à initier la mise en place d'un réseau d'Aires marines protégées (AMP) dans les îles Eparses (création en 2012 du Parc naturel marin des Glorieuses, classement en site RAMSAR de l'île d'Europa en 2011), à lutter contre les pollutions par le biais d'un projet de surveillance satellitaire des pollutions marines dans les îles Eparses, à apporter un soutien technique à la recherche dans le cadre du Consortium de recherche « îles Eparses » 2011-2015, qui s'est traduit par le montage et la réalisation d'une centaine de missions dans les îles Eparses durant cette période. Une valorisation des travaux scientifiques ainsi qu'une communication et sensibilisation auprès du public et le développement d'outils, tels que l'installation de stations de suivi de la biodiversité marine et de l'état de santé des écosystèmes ou encore la typologie et la cartographie des habitats marins, ont également pu être conduit dans le cadre du plan d'actions local 2011-2015. Le bilan détaillé de ce premier plan d'action local est téléchargeable sur le site des TAAF (<http://www.taaf.fr>).

1.2.2 Programme 2016-2020

Le bilan général de cette 3^{ème} phase de programmation a été présenté à l'ensemble des membres lors du **Comité national** de l'IFRECOR qui s'est tenu en 2016 à bord du Marion Dufresne à La Réunion. A cette occasion, le Comité national a lancé la 4^{ème} **phase de programmation des actions (période 2016-2020)** et a défini les « Grands domaines » dans lesquels

devront s'inscrire les différentes actions dans le but de répondre aux engagements internationaux et nationaux de la France pour les cinq années à venir.

Les 6 grands domaines identifiés sont :

1. Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers ;
2. Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique ;
3. Renforcer les connaissances pour mieux gérer ;
4. Surveiller l'évolution de l'état des écosystèmes pour mieux les protéger ;
5. Diversifier les financements dédiés à la protection des récifs et écosystèmes associés ;
6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés.

Pour plus d'informations sur le programme d'actions 2016-2020 de l'IFRECOR, consultez la page <http://www.ifrecor.com/>

1.3 Mise en place d'un Comité local îles Eparses

Le réseau des **comités locaux** de l'IFRECOR **définissent, mettent en œuvre et assurent le suivi de leur plan d'actions local**, en accord avec les axes stratégiques du plan d'actions national. Ils agissent ainsi localement pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés (mangroves et herbiers), en concertation avec les acteurs locaux. **Chaque plan d'actions local est spécifique à la collectivité concernée et à ses enjeux.**

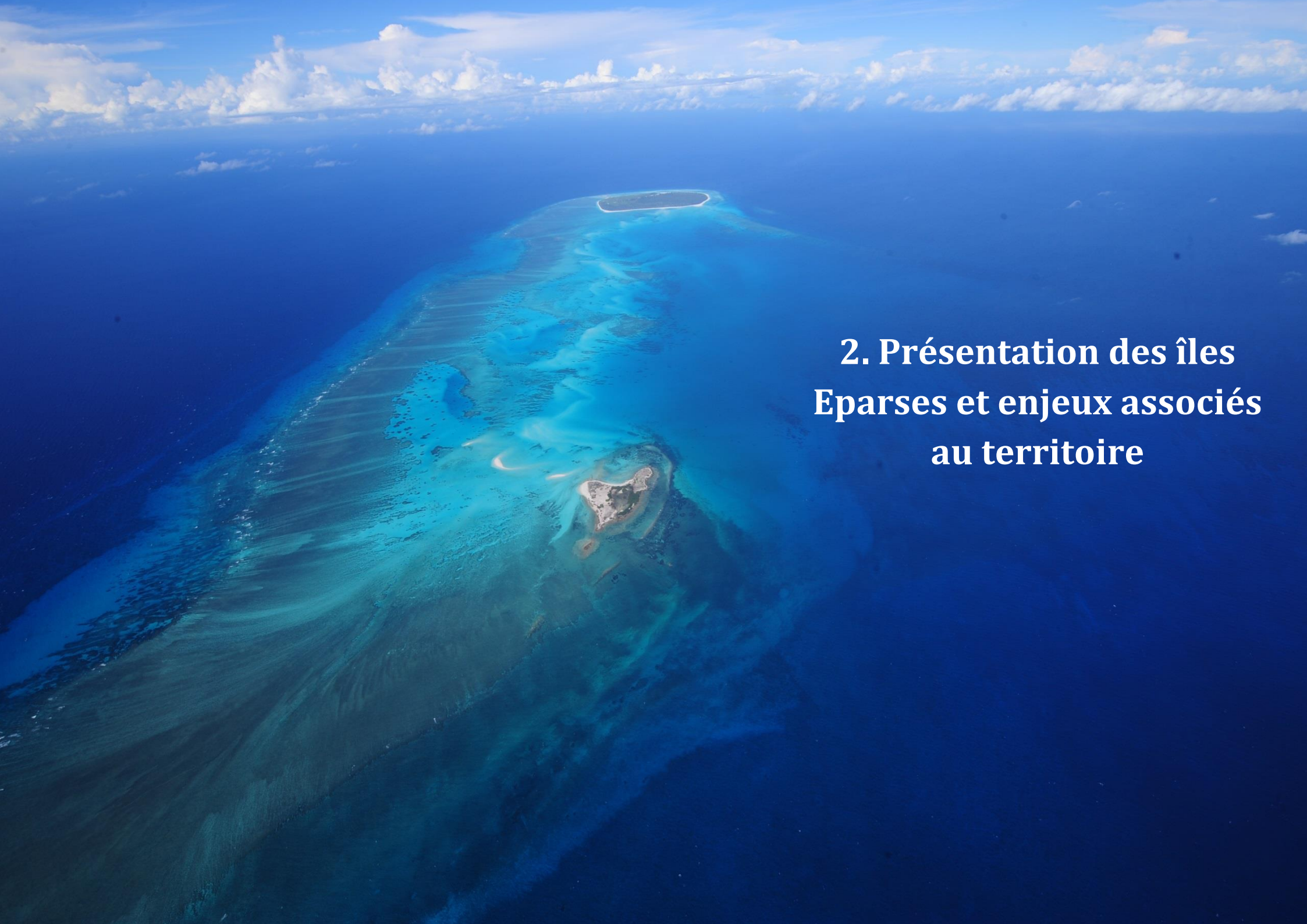
Compte tenu du faible nombre d'acteurs sur le territoire des îles Eparses et des nombreux échanges autour des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés (RCEA) qui ont lieu lors des différentes rencontres et groupes de travail régionaux ainsi qu'avec les instances de gouvernance existants (conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, conseil consultatif et conseil scientifique des TAAF) et le groupe de travail du Consortium de recherche, le choix avait été fait de ne pas créer de comité local.

A présent, en raison du développement d'activités dans les îles Eparses et à l'occasion de la mise en place du 4^{ème} programme d'actions de l'IFRECOR pour la période 2016-2020 ainsi que du lancement du nouveau Consortium de recherche pluridisciplinaire « Iles Eparses » 2017-2020, les

TAAF souhaite mobiliser un groupe restreint d'experts au sein d'un **comité local îles Eparses**, dont le rôle sera de suivre les RCEA afin de guider et de conseiller les TAAF dans la mise en place de mesures de gestion et de conservation de ces territoires. De plus, les axes et les actions qui seront portés par ce comité local devront répondre aux objectifs de gestion identifiés dans le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ainsi que dans le futur plan de gestion du site RAMSAR 2017-2020 d'Europa.



© Loreline-Katia JEAN



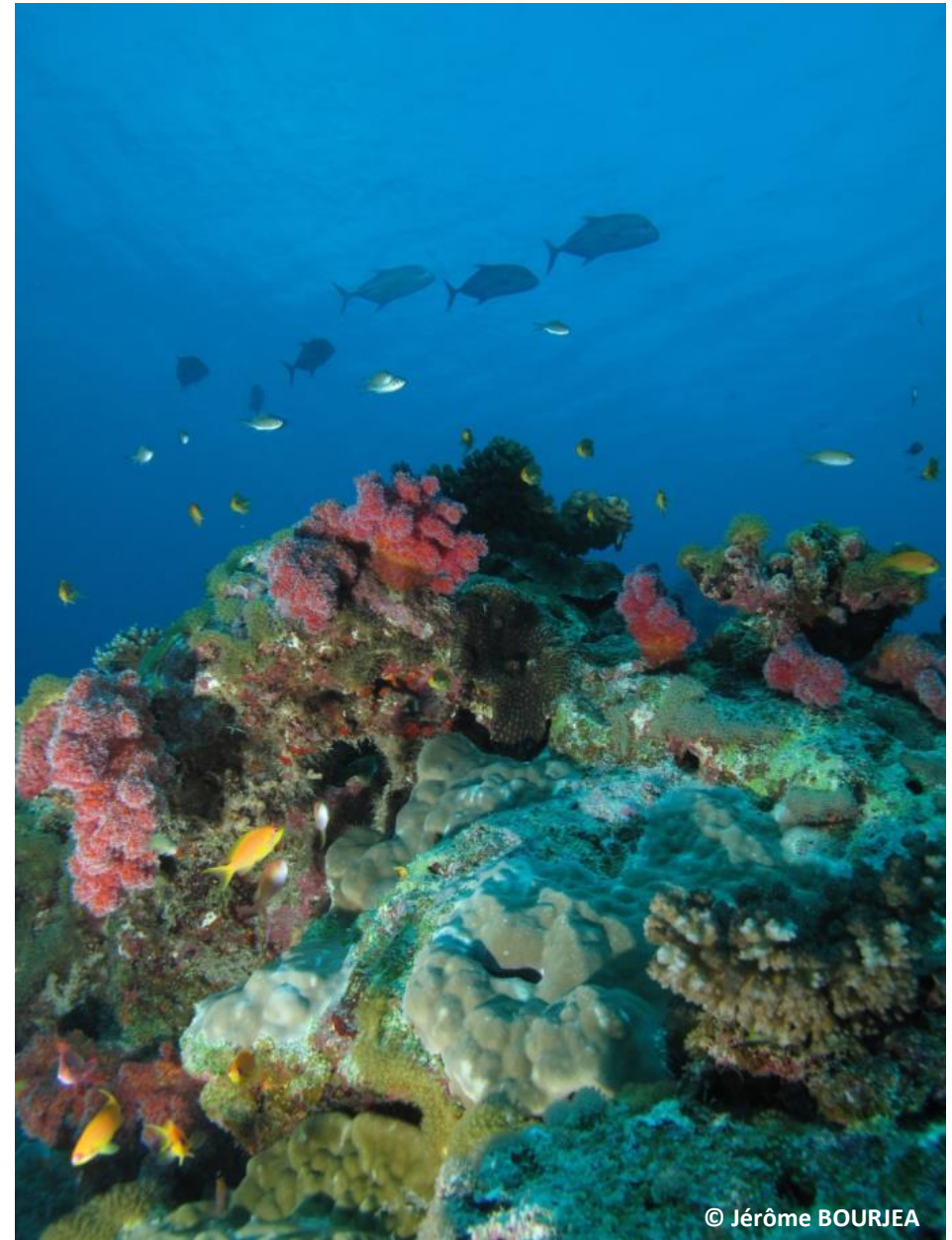
2. Présentation des îles Eparses et enjeux associés au territoire

2.1 Présentation des îles Éparses

Émergeant à pic depuis les fonds marins jusqu'à la surface, les îles Éparses sont depuis la loi 2007-224 le **cinquième district** des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Les cinq îles qui les constituent se répartissent entre 10 et 25 ° de latitude Sud, dans le canal du Mozambique (**Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa**) et au Nord de la Réunion (**Tromelin**) (*carte 1*).

Leur domaine maritime morcelé s'étend sur 15° de latitude, se traduisant par une grande variété de conditions océanographiques et probablement par une diversité d'habitats et d'espèces. Tandis que la surface terrestre cumulée des îles ne dépasse pas les 43 km², l'ensemble de leurs eaux sous juridiction française représente un total de 640 400 km² (soit environ 6% des eaux françaises). On comprend ainsi toute l'importance du milieu marin de ces îles.

Les îles Éparses sont qualifiées de « sanctuaires océaniques de la nature primitive », disposant d'un patrimoine biologique terrestre et marin remarquable. L'isolement géographique, le caractère insulaire et une occupation humaine historiquement très limitée ont largement contribué à préserver ces havres de biodiversité. Contrairement aux îles et littoraux voisins du canal du Mozambique, ces îlots ne sont quasiment soumis qu'à des menaces naturelles, notamment les effets des changements globaux (acidification des océans, variations du climat, variation de la température de l'eau, etc.) ou encore les évènements cycloniques.



© Jérôme BOURJEA

En plus de servir de refuge à de nombreuses espèces protégées, ces territoires sont de ce fait des laboratoires uniques pour appréhender les impacts du changement climatique sur des modèles simplifiés afin de mieux anticiper les effets de ces derniers sur des écosystèmes anthropisés.

Toutefois, de nouvelles pressions sont apparues ces dernières années (cf. partie 2.3).

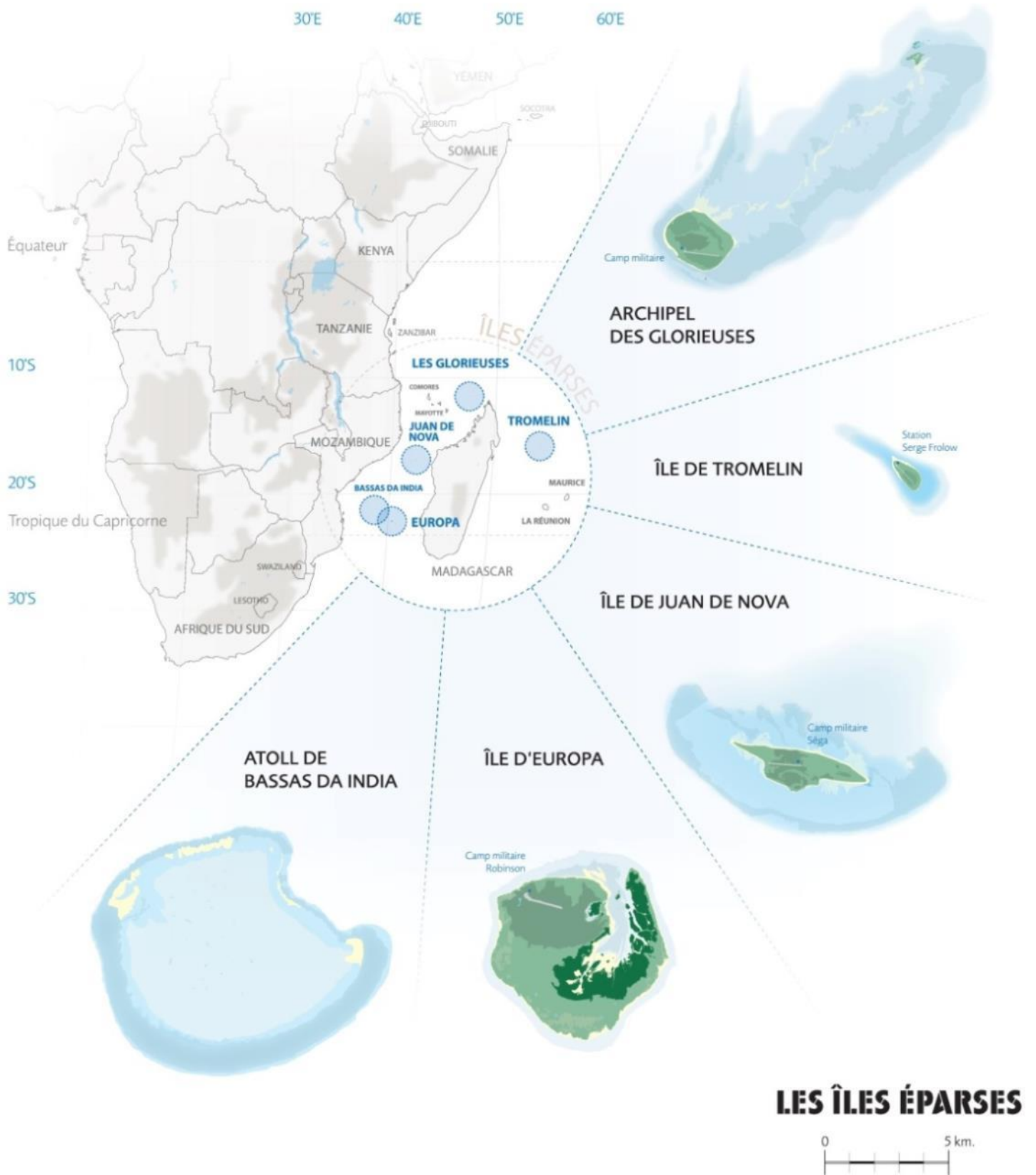
Ces îles coralliennes ont une importance majeure en milieu tropical où elles abritent des écosystèmes parmi les plus diversifiés et complexes de

la planète, comme les mangroves ou les récifs coralliens. Au travers de leurs immenses lagons mais aussi de leurs vastes zones économiques exclusives, elles constituent également des « hot-spot » de la biodiversité marine.

Chacune des îles possède des caractères uniques en termes de richesse et de diversité spécifique.



Carte 1 : Localisation géographique des îles Eparses



2.2 Patrimoine naturel : focus sur les récifs coralliens et écosystèmes associés dans les îles Eparses

Ces îles sont parmi les **derniers sanctuaires de biodiversité tropicale de l’océan Indien occidental**. Elles ont une importance primordiale en milieu tropical car elles abritent une flore et une faune remarquables (dont de nombreuses espèces endémiques) et des écosystèmes naturels majeurs, tels que les **mangroves** ou les **récifs coralliens**, dans un **état de**

conservation unique à l’échelle régionale. À l’échelle du sud-ouest de l’océan Indien, les îles Eparses jouent également un rôle majeur en tant que sources pour la recolonisation ichtyologique et corallienne des régions avoisinantes fortement anthropisées.

Tableau 1 : Superficies des RCEA dans les îles Eparses

Ile	Superficie récifale (km ²)	Superficie des herbiers (km ²)	Superficie de la mangrove (km ²)
TROMELIN	1,4	/	/
GLORIEUSES	165	36 ¹	/
Banc du Geyser	240	1,75 ¹	/
JUAN DE NOVA	193	/	<i>Mangrove relictuelle 0,02</i>
BASSAS DA INDIA	87	/	/
EUROPA	47	id	6,5
Total	733,4	37,75¹	6,52

/ : absence, id : indéterminé

¹ Estimation concernant seulement les herbiers à *Thalassodendron*, à partir de données provenant des programmes EPICURE et SIREME/PANAMAG mais faisant appel à des méthodes de calcul différentes entre les programmes

Les récifs coralliens des îles Eparses

Les récifs coralliens des îles Eparses cumulent une superficie de 733 km², ce qui représente pas moins de 33% de la superficie total des récifs coralliens des territoires français de l'océan Indien. Ils hébergent une richesse spécifique particulièrement importante dont de nombreuses espèces menacées bénéficiant de mesures de protection au titre de diverses conventions et traités. Le caractère exceptionnel de ces îles ressort également du point de vue de leur biodiversité, de l'état de santé de leurs communautés coralliennes et ichthyologiques ainsi que de leur résilience. La présence de grands prédateurs et l'absence de macro-algues filamenteuses sont des indicateurs de bonne santé de ces récifs coralliens.



© PNMG / Alexandra Guigou



© Marine nationale

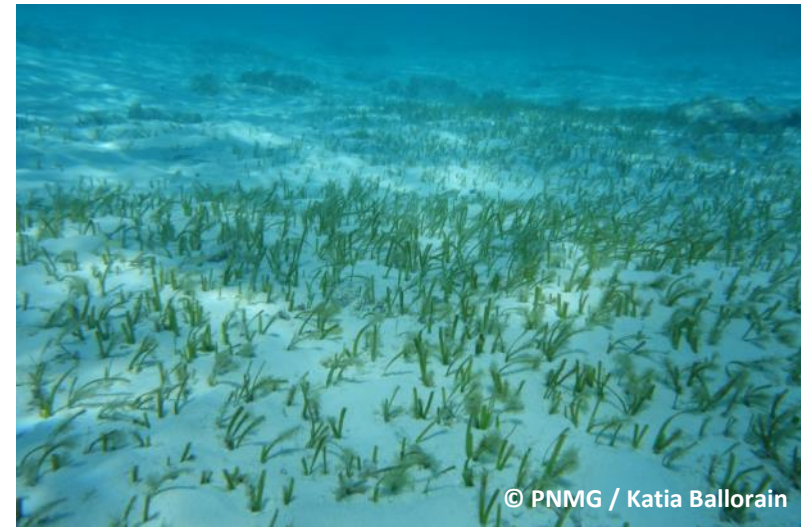
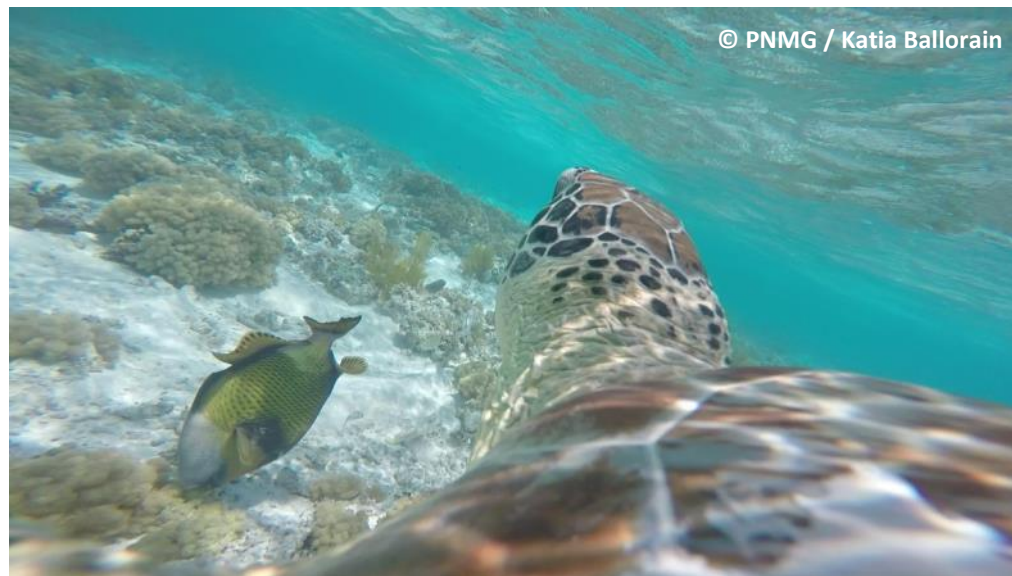


© PNMG / Alexandra Guigou

Les herbiers à phanérogames marines des îles Eparses

Les herbiers à phanérogames marines ne constituent pas un habitat majeur dans les eaux des îles Eparses. En effet, les herbiers identifiés à Europa et dans l'Archipel des Glorieuses sont de petite taille et ne présentent pas une densité importante. Environ 38 km² d'herbiers à *Thalassodendron* ont été estimés dans le Parc naturel marin des Glorieuses (tableau 1). Les six espèces de phanérogames concernées sont : *Holodula uninervis*, *Thalassia hemprichii*, *Cymodocea sp.*, *Halophila ovalis* et *Thalassodendron ciliatum*, formant parfois des herbiers monospécifiques et profonds comme ceux à *Thalassodendron ciliatum* de Grande Glorieuse ou de petite taille, peu dense et plurispécifiques comme ceux du platier interne de l'îlot du Lys.

Ces herbiers à phanérogames marines constituent de précieux habitats d'alimentation des tortues marines, notamment des tortues vertes (*Chelonia mydas*), pour qui les îles Eparses représentent des lieux de pont primordiaux du sud-ouest de l'océan Indien.



Les mangroves des îles Eparses

Seulement deux îles des Eparses abritent des mangroves, Europa et Juan de Nova. La mangrove de Juan de Nova est sous forme relictuelle avec seulement 0,02 km², alors que celle d'Europa est plus importante avec 6,5 km². La mangrove d'Europa est parmi les derniers reliquats primaires dans le sud-ouest de l'océan Indien. C'est une mangrove lagonaire sur matériaux coralliens. Quatre espèces de palétuviers s'y organisent en réponse aux variations de substrat, de salinité et d'inondation : *Rhizophora mucronata*, *Ceriops tagal*, *Bruguiera gymnorhiza* et *Avicennia marina*.

La mangrove d'Europa se révèle indispensable pour le développement des tortues vertes et imbriquées, et joue également un rôle de nurserie pour le requin pointe noire et le requin limon faucille. Côté avifaune, la mangrove d'Europa est fréquentée par l'aigrette dimorphe et constitue l'un des rares sites de reproduction connu du héron crabier blanc.



Environ **1 900** espèces marines ont été recensées dans les eaux des îles Eparses dont 35 sont des espèces patrimoniales. Toutefois, de nombreuses autres espèces restent à découvrir car plusieurs groupes taxonomiques n'ont pas encore été étudiés ou très peu (annexe 1).

Le Canal du Mozambique, et plus particulièrement les ZEE des îles Eparses, sont également fréquentées par de nombreuses espèces de **mammifères marins** (plusieurs espèces de dauphins, et baleines, dont les baleines à bosses qui viennent y mettre bas pendant l'hiver austral, des cachalots, etc.). De nombreuses espèces de **requins et raies** croisent également au large des îles (requins soyeux, requins renard, requins océaniques, requins baleine et grands requins blancs, raies diables, raies Manta, etc.), mais aussi près des côtes (requins tigres, requins Galápagos, requins citron, ou encore différentes espèces de requins marteaux qu'il n'est pas rare de voir rassemblés en larges bancs le long des pentes externes des récifs coralliens). Toutes ces espèces bénéficient de mesures de protection au titre de diverses conventions et traités internationaux (Convention de Bonn, Convention de Washington CITES, Convention Baleinière Internationale, Convention de Nairobi.).

La communauté scientifique internationale considère que la situation géographique des îles Éparses et leur **état de conservation exceptionnel** offrent un **support unique pour le développement de la recherche internationale**. Les travaux scientifiques développés sur ces îles, qui peuvent être considérés au même titre que les autres terres gérées par

les TAAF comme de **véritables laboratoires naturels**, peuvent répondre aux grands enjeux planétaires, tels que les effets des changements globaux, l'évolution de la biodiversité, les géosciences, etc.

Les résultats préliminaires de certains programmes de recherche et notamment ceux du programme SIREME (« suivi et inventaire des récifs coralliens de Mayotte et des îles Eparses »), menés dans le cadre du Xème Fonds Européen pour le Développement (FED) régional océan Indien, font apparaître un gradient Nord-Sud de la diversité biologique entre les îles ainsi que des différences de résistance face aux événements de changement climatique (le Nord du canal du Mozambique serait plus touché que le Sud). L'intérêt de suivre ces îles, en tant que laboratoire naturel et site sentinelle pour les pays et territoires voisins de la zone, tout en développant une coopération régionale est indéniable.

Au-delà du développement de la recherche en milieu tropical, l'intégration des îles Eparses au territoire des TAAF permet le développement de la recherche sur un gradient latitudinal qui s'étend du 13ème parallèle sud (avec les îles Glorieuses) au 66ème parallèle sud (avec la Terre Adélie). Ce gradient, qui s'étend sur plus de 80% de l'hémisphère Sud, représente une situation unique pour la France. La mise en place d'un **observatoire de la biodiversité** sur l'ensemble de ce gradient permettra d'une part d'affirmer la position majeure de la France dans l'océan Indien et, d'une manière plus globale, dans l'hémisphère Sud et d'autre part de répondre aux engagements nationaux, régionaux et internationaux.



2.3 Les réseaux de suivi existants dans les îles Eparses

Compte tenu des faibles pressions anthropiques exercées dans les îles Eparses, il est apparu essentiel d'intégrer les RCEA de ce territoire dans les réseaux de suivi existants.

Si l'isolement géographique des îles a permis de les protéger, il induit également de réelles difficultés logistiques et financières pour la mise en place de stations de suivi de ce territoire et d'en assurer un monitoring régulier. Toutefois, depuis l'arrivée d'agents de terrain des TAAF en poste

sur Europa (depuis 2016) et sur Tromelin (depuis 2017) de manière permanente et grâce à la multiplication ces dernières années de programmes de soutien à la recherche (Consortium pluridisciplinaire « îles Eparses » 2011-2015, Xème FED régional océan Indien, Consortium pluridisciplinaire « îles Eparses » 2017-2020) le réseau de stations de suivi ainsi que le développement de suivi en routine se sont consolidés, permettant de récolter de nouvelles données, capitales pour comprendre l'évolution des RCEA dans les îles.

Réseau GCRMN (Global Coral Reef Monitoring)

Le réseau GCRMN mis en place au cours des années 2 000 dans les îles Eparses constitue le suivi de référence pour les récifs coralliens. Il comporte actuellement 27 stations (7 stations à Europa, 7 stations aux Glorieuses, 7 à Juan de Nova, 4 à Bassas da India et 2 à Tromelin).

Suivi de l'épisode de blanchissement massif de 2016 (programme BECOMING)

Un suivi de plus de 50 stations a été mis en place à Europa, Juan de Nova et aux Glorieuses en 2016 afin d'évaluer l'étendue et l'intensité du blanchissement intervenu en 2015 et 2016 à travers le monde et notamment dans l'océan Indien.

Il en ressort que l'impact du blanchissement de 2016 en termes de prévalence est très variable selon les îles.

Réseau Reef Check

Cinq stations Reef Check sont identifiées dans les îles Eparses, néanmoins compte tenu de l'isolement et de leur fréquentation restreinte il est difficile d'assurer la pérennité d'un suivi régulier de ces stations.

Suivi des tortues marines

Un comptage quotidien des traces de tortues marines sur les plages de ponte des îles Eparses est réalisé depuis 1983 à Europa, depuis 1986 sur Tromelin et depuis 1987 sur Juan de Nova et Glorieuses.

La série temporelle de données ainsi recueillie sur les tortues marines des îles Eparses est vraisemblablement l'une des plus importantes au monde.

Suivi de la mangrove

Dès 2011 un réseau de placettes permanentes a été installé à Europa, puis en 2013 à Juan de Nova dans le but d'étudier des assemblages et systèmes de végétation représentatifs de la mangrove (diversité d'habitats influencée par la salinité du milieu). Les espèces présentes, leur stade végétatif, leur répartition ainsi que leur évolution au sein de ces stations sont autant de données qui sont recueillies périodiquement (tous les 5 ans).

Suivi des oiseaux marins

Les premiers suivis démographiques des oiseaux marins dans les Eparses datent de 1993. Réalisés de manière ponctuelle jusqu'en 2016, ils sont désormais conduits par les TAAF et ses partenaires scientifiques en routine à Europa et Tromelin.

2.4 Menaces et enjeux

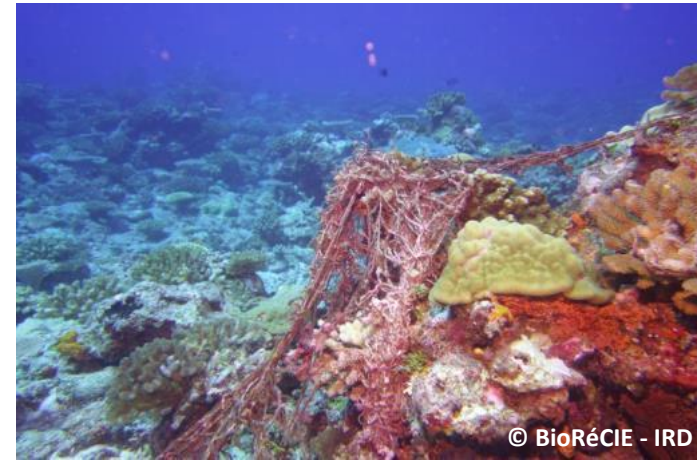
Bien que les îles Eparses constituent des territoires éloignés et préservés, il n'en reste pas moins que certaines menaces et pressions peuvent y être exercées, soit par la main de l'homme soit naturellement.

2.4.1 Menaces d'origine anthropique

Les activités humaines, très marginales sur les îles (présence militaire, scientifique, agents des TAAF) permettent d'assurer des missions de souveraineté française ainsi que de recherche et de conservation de ces écosystèmes remarquables. A cela s'ajoute des activités de pêche autorisées dans les Zones Economiques Exclusives (ZEE) des îles Eparses ainsi que des activités touristiques ciblées et strictement encadrées par les TAAF. Néanmoins, le développement **d'activités illégales, non déclarées et non réglementées** (INN) sont de plus en plus observées dans les eaux territoriales des îles ces dernières années.

Parmi les activités illégales, on peut distinguer :

- une **pêche artisanale de subsistance**, en provenance de Mayotte, des Comores ou encore de Madagascar, qui cible essentiellement des espèces récifales et quelques espèces pélagiques ;
- une **pêche organisée ciblant les holothuries**, en provenance là aussi des pays voisins et qui s'est très fortement développée depuis 2012 dans les eaux territoriales des Glorieuses et de Juan de Nova ;
- une **pêche de plaisance illégale** qui s'est intensifiée depuis le début des années 2000 dans le lagon de Bassas da India et qui



concerne principalement des charters touristiques en provenance d'Afrique du Sud ou du Mozambique, proposant des séjours de pêche sportive. A cela s'ajoute des navires pouvant bénéficier d'une dérogation pour une autre activité mais ne déclarant pas leurs intentions de pêche ni leurs captures ;

- des **activités de plaisance** amenées à mouiller dans les eaux territoriales et les lagons des îles et à y exercer des activités nautiques voir subaquatiques sans autorisation.

A ces activités INN s'ajoute la pollution par les **macrodéchets**. Bouteilles en verre et en plastique, bouchons, savates, morceaux de polystyrène, vêtements, etc. transportés par les courants marins sont déposés sur les plages ou constituent de véritables menaces pour les prédateurs supérieurs qui les intègrent puis meurent d'asphyxie ou de faiblesse.

Le canal du Mozambique, véritable « **autoroute des hydrocarbures** » concentre le passage de nombreux navires de commerce mais aussi des pétroliers pouvant induire de nombreux impacts : pollutions aux hydrocarbures, accumulation de métaux lourds dans les prédateurs supérieurs, collision accidentelle avec des mammifères marins, pollution acoustique, échouage.

2.4.2 Menaces d'origine naturelle

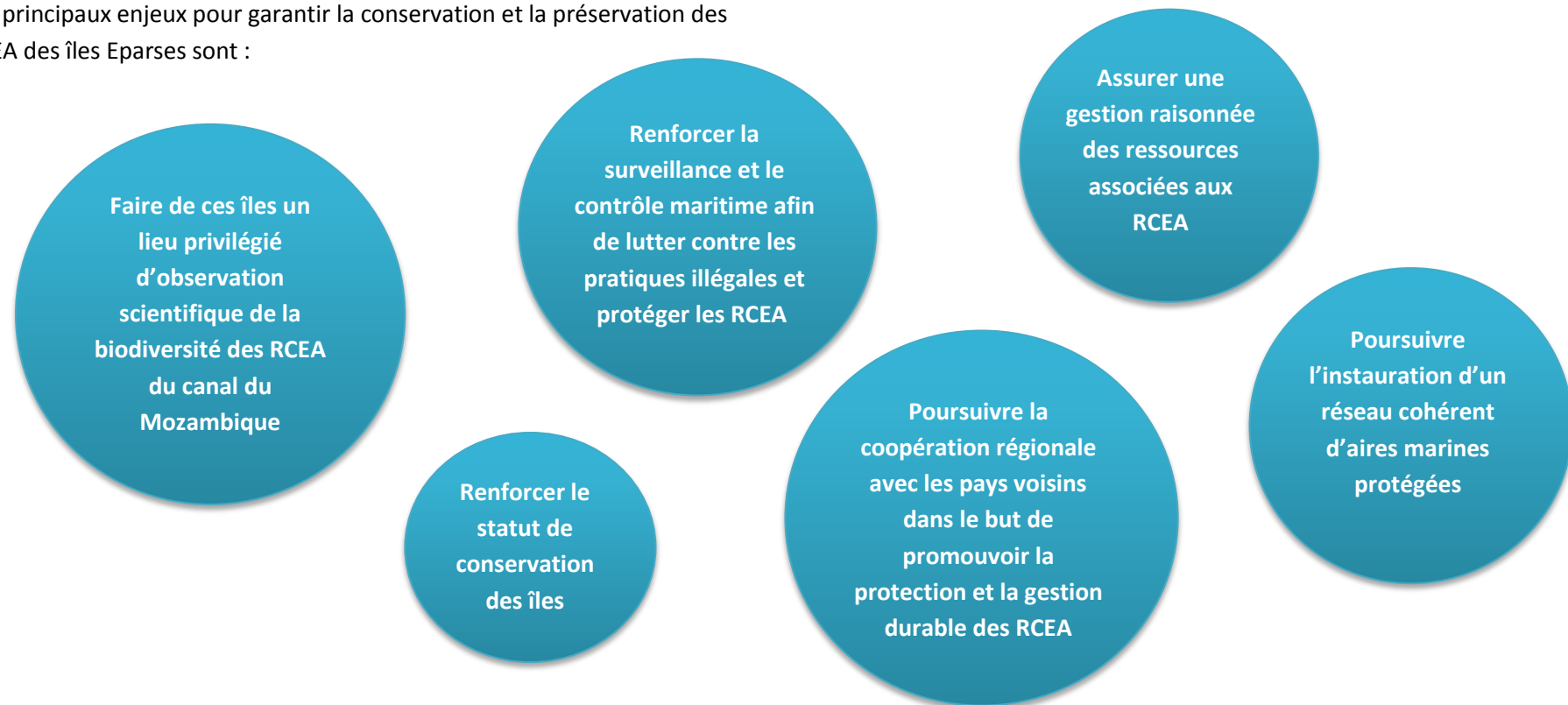
Parmi ces menaces on peut énumérer :

- les **tempêtes ou cyclones tropicaux**, qui affectent plus spécifiquement les îles du Nord du canal du Mozambique (Tromelin et Glorieuses) ;

- les **changements globaux** qui peuvent se traduire par un réchauffement des eaux, une élévation du niveau de la mer, une intensification des événements climatiques extrêmes pouvant engendrer une érosion des plages et des écosystèmes côtiers, ou encore l'acidification des océans ;
- les **espèces marines introduites**, non identifiées à ce jour dans les îles Eparses par les scientifiques mais dont la menace reste envisageable.

2.4.3 Enjeux de préservation des RCEA

Les principaux enjeux pour garantir la conservation et la préservation des RCEA des îles Eparses sont :



2.5 Modèle de gestion

Créées par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955, abrogeant le décret de 1924 qui rattachait ces territoires au gouvernement général de Madagascar, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont une collectivité territoriale ultra-marine dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Depuis 2005, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un administrateur supérieur, relevant du corps des préfets, lequel est à la fois le représentant de l'Etat dans la circonscription administrative et l'exécutif de la collectivité des TAAF. Durant cette même année la gestion des îles Eparses est confiée au préfet, administrateur supérieur des TAAF et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 intègre pleinement les îles Eparses aux TAAF, constituant ainsi le **5^{ème} district de la collectivité** aux côtés des districts de Kerguelen, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam et Terre Adélie. Qui plus est, les TAAF sont associées à l'Union Européenne, en qualité de Pays et Territoire d'Outre-Mer.

En termes de gestion des îles Eparses, les TAAF développent en parallèle deux grandes stratégies complémentaires qui sont la **conservation** d'une part, à travers la mise en place d'aires marines protégées et la **recherche**, d'autre part.

Les Terres australes et antarctiques françaises et l'Agence des aires marines protégées (devenue l'Agence française pour la biodiversité le 1^{er} janvier 2017) ont signé en janvier 2009 une convention cadre relative à la mise en place d'une stratégie de création d'aires marines protégées à partir d'une analyse stratégique régionale des îles Éparses. Cette synthèse des connaissances scientifiques et des différents usages a permis

d'identifier deux secteurs géographiques prioritaires : l'archipel des Glorieuses et l'île d'Europa. Les projets de création d'un **Parc naturel dans l'archipel des Glorieuses** et d'une Réserve naturelle nationale de l'île Europa ont ainsi été inscrits dans le livre bleu de la Mer, validé en Comité Interministériel de la mer (CIMer) fin 2009. L'arrêté de mise à l'étude de création d'un Parc naturel marin aux Glorieuses pris le 2 août 2010 a débouché sur sa création par décret ministériel le 22 février 2012, tandis que la création de la Réserve naturelle nationale d'Europa est toujours en cours.

L'île d'Europa est par ailleurs devenue le 27 octobre 2011, la **42ème Zone humide d'importance Internationale française** au titre de la **Convention RAMSAR** et le 11 septembre 2014, l'île et ses 12 milles nautiques ont été le premier site français inscrit au **réseau des sites d'importance du Mémoire d'entente sur la conservation des tortues marines de l'Océan Indien et Sud-Est Asiatiques (IOSEA)**.

La création de ces nouveaux statuts permettra de renforcer la protection de ces sites terrestres et marins, qui bénéficient actuellement d'une protection de l'environnement fondée essentiellement sur deux arrêtés préfectoraux de 1975 (lequel interdit « toute déprédation de la nature tant terrestre que marine, aussi bien en ce qui concerne la faune que la flore ») et de 1994 (lequel énonce que « toute pêche est interdite à l'intérieur des eaux territoriales des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India »).

En ce qui concerne la recherche, un **consortium scientifique « îles Eparses 2011-2013 »** dont l'objectif était de fixer pour les îles Eparses un

cadre logique de recherche répondant aux attentes de l'Etat en matière de connaissances et de développement, a permis la réalisation de plus de 110 missions de terrain par 18 programmes scientifiques sélectionnés par le consortium. Les projets pluridisciplinaires portés par le Consortium ont permis d'élargir les connaissances sur les écosystèmes marins et terrestres ainsi que sur les interactions entre ces derniers et d'installer des stations de suivis permanents (dans la perspective de mise en place d'observatoires de référence) sur l'ensemble des îles dont plus de 80 sur la biodiversité marine, près de 240 sur la flore et les habitats terrestres et une dizaine en science de l'univers.

Fort de ce succès et afin de poursuivre le développement de la recherche sur son territoire, la collectivité des TAAF a souhaité pérenniser ce dispositif et avec l'association des instituts de recherche français (CNRS-Insee, IRD, Ifremer, AFB, Université de la Réunion, CUFR de Mayotte), tous

2.6 Outils de protection

Les îles Eparses et leur patrimoine naturel marin et terrestre ont vu leur statut de protection évoluer avec le temps, au fur et à mesure de l'évolution du statut administratif des îles Éparses. En effet, entre 1972 et 2014, les îles Éparses ont été gérées par différentes autorités administratives et les mesures de protection des espaces et des espèces ont évolué. En parallèle, leur statut de protection internationale et les

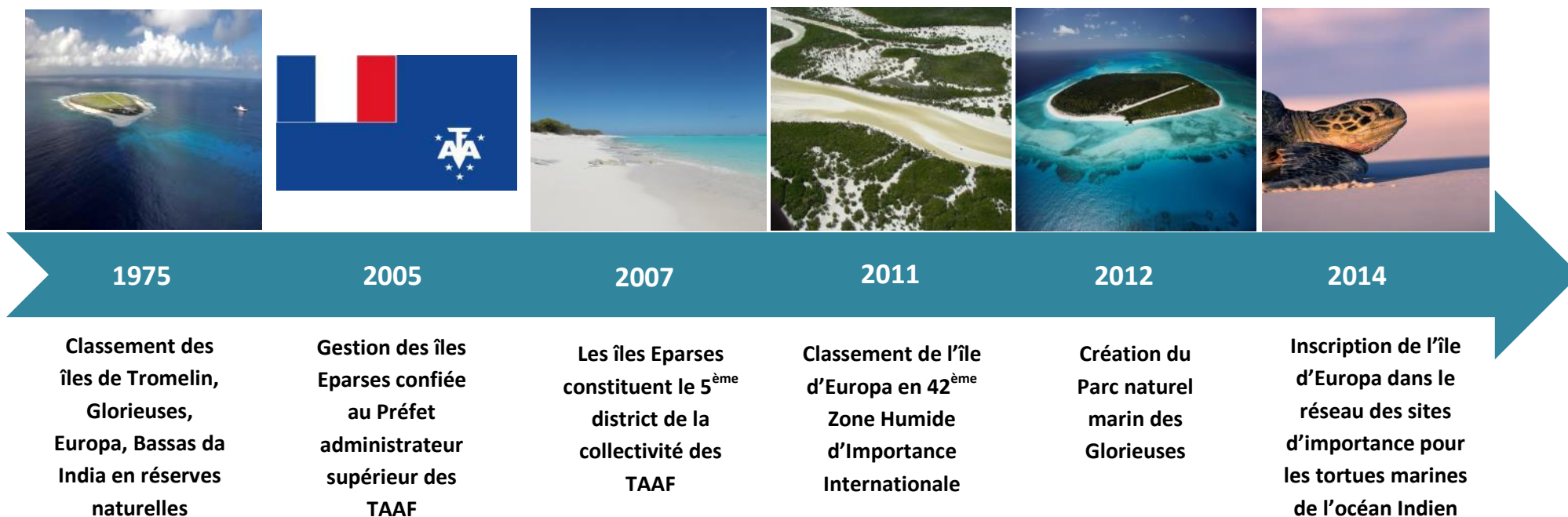
se sont associés pour constituer un nouveau **Consortium de recherche « îles Eparses » 2017-2020**. Ainsi un nouvel appel à projets multidisciplinaire a été lancé en mai 2017, suite auquel une dizaine de projets au moins sera retenue pour être soutenue par le Consortium avec la possibilité d'effectuer des missions sur les îles Eparses entre fin 2017 et début 2020.

Par ailleurs, plusieurs programmes de recherche ont été réalisés entre 2014 et 2017 dans le cadre du **Xe Fonds Européen de Développement (FED) régional océan Indien « Gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Eparses »** (projet SIREME porté par l'IRD de la Réunion, projet EPICURE porté conjointement par l'Ifremer et le CUFR de Mayotte, projet BIOMAGLO porté par le MNHN et l'Ifremer).

initiatives en faveur de la conservation du patrimoine naturel se sont également développés.

Les annexes 2 et 3 présentent d'une part les différentes réglementations en vigueur dans les îles Eparses, et les conventions internationales d'autre part.

Les statuts de protection mise en place dans les îles Eparses



Programmes de conservation

L'isolement prononcé des Eparses a longtemps permis d'extraire les îles de pressions anthropiques importantes et d'assurer le maintien d'un état de conservation remarquable de leurs écosystèmes. Néanmoins, force est de constater que les îles sont aujourd'hui soumises à des pressions humaines croissantes qui peuvent, sur le long terme, nuire aux espèces et habitats naturels qui en font la richesse et la singularité. Consciente de la responsabilité qu'elle porte, la collectivité des TAAF met ainsi un point d'honneur à mener des actions visant à assurer la préservation des écosystèmes présents sur son territoire tout en la conciliant avec le

maintien d'activités humaines sous réserve qu'elles soient respectueuses de l'environnement.

Ces actions sont inscrites dans les différents plans de gestion et d'actions développés par les TAAF en application de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), à savoir :

- Le **Plan d'Action Biodiversité** dédié aux îles Eparses : qui identifie, priorise et programme l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur tout le territoire pour garantir la conservation globale de l'exceptionnel patrimoine naturel qu'il héberge.
- Le **Plan de gestion du site RAMSAR d'Europa** : qui décline les actions de préservation des milieux humides d'Europa à mettre en œuvre sur la période 2015-2020 (en cours d'élaboration), et qui préfigure la rédaction du plan de gestion de la future RNN d'Europa ;
- Le **Plan de gestion du PNM des Glorieuses** : qui détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc en cohérence avec les 4 orientations de gestion choisies au moment de sa création ;
- Le **Plan National d'Actions pour les tortues marines de l'océan Indien** : Parmi les trois espèces de tortues marines présentes, les plages des îles Eparses sont des lieux de pontes primordiaux pour deux espèces de tortues marines (tortues vertes et tortues imbriquées), qui sont menacées d'extinction et protégées au titre



de conventions internationales. Ce Plan national, dont un volet est spécifiquement dédié aux îles Eparses, détaille les actions à y conduire pour la période 2015 - 2020 afin de garantir le maintien des espèces présentes dans les îles et de leurs habitats (de reproduction, de développement ou d'alimentation) ;

Les actions développées par les TAAF s'inscrivent également dans les stratégies de conservation internationales, à savoir :

- La **Liste rouge de l'UICN** : une déclinaison locale de cette Liste Rouge (Liste Rouge TAAF) a été créée sous la coordination du MNHN.
- Le **Réseau Mondial de Surveillance des Récifs Coralliens (GCRMN)** : l'objectif est de fournir des données fiables pour l'aide à la décision dans le domaine de la gestion durable des récifs, en déterminant et en mettant en pratique des stratégies de surveillance en milieu corallien.
- **L'Association des Sciences marines de l'océan Indien occidental (WIOMSA)**



The image is a composite of two photographs. The top half shows a lush mangrove forest with dense green foliage and thick, dark tree trunks. The bottom half shows an underwater scene with a sea turtle swimming towards the right, its head and front flippers visible. The water is clear, and the mangrove roots are visible on the seabed. The text '3. Plan d'actions local Iles Eparses 2016-2020' is overlaid in white on the left side of the underwater portion.

3. Plan d'actions local Iles Eparses 2016-2020

3.1 Objectifs du plan d'actions local îles Eparses

Ce plan d'actions local identifie les actions à conduire sur le territoire des îles Eparses pour la période 2016-2020 afin d'agir pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés, à savoir les herbiers marins et les mangroves. Ces actions doivent permettre de répondre à la fois aux objectifs généraux et opérationnels

3.2 Registre des actions

Dans le but d'assurer une lisibilité entre les actions identifiées dans ce plan d'actions local et les **domaines d'activités prioritaires** pour le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES, anciennement MEEM) et pouvant bénéficier d'une subvention au titre de l'action « gestion des milieux et biodiversité », un **code** a été attribué à chacune des



de gestion et de conservation spécifiques au territoire des îles Eparses identifiés par la collectivité, ainsi qu'aux axes stratégiques du plan cadre et aux grands domaines de la phase 4 définis par l'IFRECOR (cf. §1.1 et §1.2.2).

actions du plan, au regard du référentiel de codification des opérations établi et récemment mis à jour pour les Réserves naturelles nationales (RNN).

Les domaines d'activités et leurs codes associés identifiés dans le plan d'actions sont les suivant :

Surveillance du territoire et police de l'environnement	SP
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	CS
Interventions sur le patrimoine naturel	IP
Création et entretien d'infrastructures d'accueil	CI
Management et soutien	MS
Création de supports de communication et de pédagogie	CC

Tableau 2 : Liste des actions relevant du plan d'actions local îles Eparses 2016-2020 IFRECOR

Objectifs Niveau 1 : objectifs à long termes/ Niveau 2 : objectifs opérationnels	Titre de l'action	Grands domaines de l'IFRECOR	Zone(s) visée(s)	Priorité	Domaines d'activités
1. Assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses					
1.1 Assurer la mise en œuvre des actions du plan et rendre compte de son avancement	1.1.1 Coordination de la mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses	<i>6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA</i>	IE	1	MS
	1.1.2 Contribution au rapportage annuel des actions conduites dans le cadre de l'IFRECOR		IE	2	MS
1.2 Mobiliser les moyens financiers indispensables à la mise en œuvre du plan	1.2.1 Création d'outils de sollicitation en faveur d'investissements privés ou participatifs	<i>5. Diversifier les financements dédiés à la protection des RCEA</i>	IE	1	MS
	1.2.2 Réflexion sur la mise en place d'une fiscalité dédiée à la préservation des RCEA		IE	2	MS
2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA					
2.1 Consolider et optimiser le réseau de suivi des récifs coralliens	2.1.1 Elaboration d'une stratégie optimale de monitoring des récifs coralliens	<i>2. Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique</i> <i>4. Surveiller l'évolution de l'état des écosystèmes pour mieux les protéger</i>	IE	1	CS
	2.1.2 Développement de suivis spécifiques aux espèces d'holothuries		IE	1	CS
	2.1.3 Acquisition des premières données sur les espèces exotiques envahissantes marines associées aux RCEA des Iles Eparses		IE (EUR, JDN, GLO)	1	CS
2.2 Consolider et optimiser le réseau de suivi des herbiers	2.2.1 Optimisation et harmonisation des protocoles de suivi des herbiers		IE (GLO, JDN, EUR)	2	CS
2.3 Renforcer le réseau de suivi des mangroves et espèces associées	2.3.1 Suivi de la dynamique des habitats naturels et des systèmes de végétation de mangrove		EUR, JDN	1	CS

	2.3.2 Développement d'un suivi à distance de l'avifaune associée aux mangroves		EUR	1	CS
3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA					
3.1 Acquérir les données scientifiques indispensables à la préservation des RCEA	3.1.1 Mise à jour des inventaires d'espèces associées aux RCEA et contribution à l'évaluation de leur statut de protection (Liste rouge UICN)	<i>3. Renforcer les connaissances pour mieux gérer</i>	IE	2	CS
	3.1.2 Etude de la connectivité génétique et écologique des populations d'espèces d'intérêt commercial et/ou patrimonial associées aux RCEA		IE	2	CS
	3.1.3 Cartographie et identification des sites à enjeux patrimoniaux		IE	1	CS
3.2 Accompagner le développement d'un observatoire des RCEA et du changement climatique	3.2.1 Inscription du territoire dans les réseaux régionaux et internationaux adaptés d'observation des RCEA et du changement climatique	<i>2. Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique</i>	IE	2	MS
	3.2.2. Finalisation et alimentation des indicateurs de l'observatoire territorial de la biodiversité associés aux RCEA et les tableaux de bord		IE	2	MS
4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA					
4.1 Renforcer les dispositifs de lutte contre les activités illégales et leurs impacts	4.1.1 Développement et mise en place d'un dispositif de détection à distance des activités illégales	<i>1. Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur RCEA</i>	IE (JDN, GLO)	1	SP
	4.1.2 Renforcement du dispositif POLMAR TERRE		IE	2	SP
4.2 Encadrer les activités de pêche autorisées pour une pratique durable	4.2.1 Révision de la réglementation encadrant la pêche récifale sur le banc du Geysir		GLO (Geysir)	1	SP
	4.2.2 Prévention du risque d'échouage des engins de pêche dérivants sur les RCEA		IE	1	SP
4.3 Encadrer les activités touristiques autorisées pour une pratique durable	4.3.1 Elaboration d'une stratégie de développement d'activités touristiques durables et du cahier des charges associés		IE	1	SP
	4.3.2 Révision de la réglementation et des prescriptions techniques encadrant les activités touristiques et de loisir		IE	1	SP

5. Protéger et restaurer les RCEA					
5.1 Renforcer le niveau de protection des écosystèmes marins récifaux	5.1.1 Création et révision des outils de protection des sites et des espèces	<i>1. Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur RCEA</i>	IE	1	SP
5.2 Engager des programmes de restauration des RCEA	5.2.1 Etude de faisabilité de renforcement des populations d'holothuries		IE (JDN, GLO)	1	IP
6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA					
6.1 Sensibiliser les usagers des îles aux enjeux de conservation des RCEA	6.1.1 Création d'espaces pédagogiques et d'accueil sur les îles Eparses	<i>6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA</i>	TRO, GLO, JDN	3	CC
	6.1.2 Développement d'outils de sensibilisation et d'information sur la biodiversité marine et les enjeux de conservation associés		IE	2	CC
6.2 Communiquer autour des RCEA	6.2.1 Conception et édition de supports de communication visant la valorisation des actions du plan local IFRECOR		IE	2	CC
	6.2.2 Contribution aux travaux de réseaux d'acteurs de la conservation et de la gestion des RCEA à l'échelle régionale / internationale		IE	1	CC

1.1.1	Coordination de la mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses	Priorité	1
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 1. Assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions locale îles Eparses

Objectif opérationnel : 1.1 Assurer la mise en œuvre des actions du plan et rendre compte de son avancement

Contexte et description générale : La mise en œuvre pérenne et efficace du plan d'actions local îles Eparses implique une coordination rigoureuse de ce plan en collaboration avec l'ensemble des partenaires associés aux actions. Il est notamment indispensable d'assurer la cohérence de ce plan avec la politique de développement stratégique du territoire portée par la collectivité des TAAF ainsi qu'avec les autres plans de gestion et de conservation déjà adoptés par la collectivité des TAAF (plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, Plan de gestion RAMSAR d'Europa, Plan national d'action en faveur des tortues marines), tout en s'assurant de sa concordance avec les orientations et objectifs fixés par l'Etat en matière d'environnement (stratégie nationale pour la biodiversité, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, Plan d'action national IFRECOR, etc.). Il importe par ailleurs de veiller à mutualiser autant que possible les actions menées dans le cadre de ces différents plans.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, un agent de la Direction de l'environnement des TAAF, basé au siège de la collectivité, sera en partie dédié au montage et au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions local IFRECOR. Au-delà d'être le garant de la bonne articulation des plans et stratégies environnementales marines applicables dans les îles Eparses, il sera chargé de la réalisation d'une partie importante des actions fléchées dans ce plan.

Les TAAF s'appuieront d'autre part sur le comité local îles Eparses (en cours de constitution) qui s'assurera de la bonne mise en œuvre du plan d'une part et veillera à l'harmonisation et la mise en réseaux des actions menées en faveur des RCEA entre les territoires français de l'océan Indien d'autre part.

Domaine d'activités	MANAGEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner de la mise en œuvre des actions et mutualisation des moyens • Assurer la tenue et la bonne organisation du comité local îles Eparses • Organiser les comités de suivi thématiques en fonction des besoins • Pérenniser le poste de coordination sur la durée du plan 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Ensemble des actions du plan d'actions local îles Eparses		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Parc naturel marin des Glorieuses, IFRECOR, Membres du comité local îles Eparses, Experts extérieurs.		
Estimation financière	Coût total : 1 ETP TAAF chargé IFRECOR: 50 000€ Montant sollicité : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR: 25 000€		

	Autres financements sécurisés ou pré-identifiés: ½ ETP TAAF chargé IFRECOR: 25 000€
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5

1.1.2	Contribution au rapportage annuel des actions conduites dans le cadre de l'IFRECOR	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 1. Assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions locale îles Eparses

Objectif opérationnel : 1.1 Assurer la mise en œuvre des actions du plan et rendre compte de son avancement

Contexte et description générale : La mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses inclut également un rapportage annuel de l'état d'avancement des actions identifiées et conduites dans le cadre de l'IFRECOR, en lien avec le coordinateur régional et les référents des réseaux thématiques pour lesquelles les îles Eparses sont identifiées comme site d'expérimentation, auprès du comité local îles Eparses, de la cellule d'appui de l'IFRECOR, du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère des Outre-Mer.

Domaine d'activités	MANAGEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un lien avec l'IFRECOR et les Ministères de tutelle • Rédiger des bilans, synthèses sur l'état d'avancement du plan d'actions local au niveau local • Valoriser les résultats obtenus auprès de la communauté scientifique (conférences, publications, etc.) et des gestionnaires (TAAF, AFB/PNMG) (mise à jour de l'état de conservation, bilan d'activité, etc.) • Communiquer sur l'état d'avancement du plan d'actions local au niveau régional et national • Promouvoir les actions mises en œuvre par le plan d'actions local pour assurer sa prise en compte effective dans les décisions impliquant le territoire des îles Eparses 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Ensemble des actions du plan d'actions local îles Eparses		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - Communication), IFRECOR.		
Estimation financière	Coût total : 3 500€ (déplacement du référent local au Comités nationaux et Comités techniques)/an soit 17 500€/5 ans Montant sollicité : 3 500€, soit 17 500€ pour les 5 ans Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : /		
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

1.2.1	Création d'outils de sollicitation en faveur d'investissements privés ou participatifs	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 1. Assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses

Objectif opérationnel : 1.2 Mobiliser les moyens financiers indispensables à la mise en œuvre du plan

Contexte et description générale : Les moyens financiers limités provenant de la collectivité des TAAF pour la réalisation d'opérations de gestion des RCEA des Iles Eparses doivent conduire à envisager des moyens complémentaires de financement. La sollicitation de contributions de partenaires privés (entreprises, fondations, mécènes, etc.) apparaît comme une solution viable de nature à financer ponctuellement des opérations, notamment celles de moyenne à grande envergure. Egalement, certaines opérations de gestion emblématiques et valorisables auprès du grand public peuvent bénéficier d'un nouveau moyen de financement de plus en plus populaire auprès des professionnels de la conservation de la nature : le financement participatif. Il permet de replacer le particulier au cœur des actions qui sont engagées pour préserver l'environnement et donner un sens à l'argent investi. Les opérations pouvant prétendre à ce type de financement doivent être d'ampleur financière restreinte pour que la probabilité de financement complet reste réaliste (opérations de petite à moyenne envergure). La présente action vise donc à encourager une démarche large et proactive de sollicitation de nouveaux investisseurs responsables, mobilisant des outils de communication adéquats, de manière à assurer la pérennité financière des opérations inscrites au présent plan d'action.

Domaine d'activités	MANAGEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un support (média à déterminer) de sollicitation continue de partenaires privés (actualisation régulière) • Créer et animer une plateforme web de financement participatif (ou utilisation d'une plateforme existante) • Storyboarding des projets sollicitant des investissements privés ou participatifs • Valoriser les résultats des opérations financées auprès des financeurs 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Ensemble des actions du plan d'actions local îles Eparses		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	TAAF (DE – COM – SAJI), Prestataires extérieurs		
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

1.2.2	Réflexion sur la mise en place d'une fiscalité dédiée à la préservation des RCEA	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 1. Assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses

Objectif opérationnel : 1.2 Mobiliser les moyens financiers indispensables à la mise en œuvre du plan

Contexte et description générale : La mise à disposition de ce territoire exceptionnel à des fins touristiques ou commerciales (croisières, média, etc.), procurant des retombées économiques parfois non négligeables pour les prestataires autorisés, doit pouvoir s'accompagner d'une rétribution financière dédiée à la réalisation d'actions de préservation de l'environnement. A ce titre, la collectivité des TAAF lancera une réflexion afin de définir puis de mettre en place une stratégie pour identifier les sources de financement ponctuelles pouvant résulter de la perception de taxes ou de redevances sur son territoire.

Domaine d'activités	MANAGEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la mise à jour des taxes de mouillage et de séjour en vigueur dans les îles • Réfléchir à la mise en place de taxes ou redevances audiovisuelles, dans le cadre d'activités à caractère professionnel de prises de vue et de sons • Réaliser des documents support à l'application de ces taxes ou redevances (guide d'application et de cadrage, etc.) 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Ensemble des actions du plan d'actions local îles Eparses		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE – SAJI - Communication)		
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

2.1.1	Elaboration d'une stratégie optimale de monitoring des récifs coralliens	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA

Objectif opérationnel : 2.1 Consolider et optimiser le réseau de suivi des récifs coralliens

Contexte et description générale : Préservés de la majorité des impacts anthropiques, les îles Eparses sont des milieux de référence pour le suivi des récifs coralliens de la zone sud-ouest océan Indien. Depuis les années 2000 les TAAF ont soutenu, en partenariat avec l'IFRECOR et par le biais de financements privés et de fonds européens notamment, le développement de plusieurs programmes scientifiques (BioReCie, SIREME, EPICURE, BECOMING) visant à intégrer le territoire dans les réseaux de suivi existants (GCRMN, réseau régional du suivi du blanchissement corallien) et à suivre l'évolution de l'état de santé de ces écosystèmes sentinelles dans un contexte de changement climatique et face aux événements exceptionnels.

Le réseau des stations GCRMN des îles Eparses est constitué de 27 stations réparties sur l'ensemble des îles. Il est à ce jour quasi finalisé (renforcement potentiel sur Bassas da India et Tromelin) et stables. Les données collectées progressivement dans ce cadre depuis les années 2000 sont bancarisées dans CoReMo et progressivement transférées vers la base de données BDRécif Océan Indien. Ce réseau est complété par des stations de suivi de la biodiversité, du blanchissement corallien et du réseau Reefcheck amenant le réseau global de stations suivi à près d'une cinquantaine sur la totalité du territoire).

Au-delà de la poursuite du suivi de ces stations à long terme, cette action vise à établir, sur la base des résultats fournis par les programmes scientifiques et des travaux menés dans le cadre du réseau récif de l'IFRECOR, une stratégie optimale de suivi des récifs coralliens pour l'ensemble des îles Eparses (renforcement du réseau de stations existantes, identification et mise en place de nouveaux protocoles de suivi, développement d'outils innovants de suivi adaptés aux contraintes du territoire, etc.). Cette stratégie doit permettre de rendre compte de l'état de santé général des récifs dans le cadre des observatoires nationaux ou territoriaux (ONB, Observatoire territorial de la biodiversité, etc.), de renseigner les réseaux pertinents au niveau régional ou international et enfin de renseigner des indicateurs développés spécifiquement pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Cette stratégie intégrera l'ensemble des phases du suivi depuis la collecte des données jusqu'à leur valorisation et veillera à s'inscrire en cohérence avec les réseaux de suivi mis en place dans les autres outre-mer français ainsi qu'au niveau régional.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le suivi des stations de surveillance des récifs coralliens existantes et compléter les réseaux (notamment à Bassas da India et Tromelin) • Mettre à disposition les infrastructures, moyens logistiques et équipements adaptés pour les suivis sur les îles (bâtiments, laboratoires secs et humides, etc.) • Bancariser, gérer et mettre à disposition les données, notamment au niveau régional • Participer au groupe de travail du réseau récif de l'IFRECOR • Animer des ateliers de travail pour l'élaboration de la stratégie de monitoring dédiée aux îles Eparses 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2		

	<p>Actions « suivre et surveiller » 2.1.2</p> <p>Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3</p> <p>Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.2.1, 4.3.1, 4.3.2</p> <p>Actions « protéger et restaurer » 5.1.1</p> <p>Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2</p>
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	<p>Service des TAAF (DE - ST), Parc naturel marin des Glorieuses IFRECOR</p> <p>Partenaires scientifiques (IRD, Université de La Réunion, Ifremer, CUFR de Mayotte, etc.)</p>
Estimation financière	<p>Coût total : Xe FED + Xle FED + fonds TAAF + Consortium de recherche « îles Eparses » 2017-2020 + IFRECOR (GT du réseau récifs) + ETP TAAF + ½ ETP TAAF chargé IFRECOR</p> <p>Montant sollicité : /</p> <p>Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : Xe FED, Xle FED, fonds TAAF, Consortium de recherche « îles Eparses » 2017-2020, IFRECOR (GT du réseau récifs), ETP TAAF, ½ ETP TAAF chargé IFRECOR</p>
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5

2.1.2	Développement de suivis spécifiques aux espèces d'holothuries	Priorité	1
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA

Objectif opérationnel : 2.1 Consolider et optimiser le réseau de suivi des récifs coralliens

Contexte et description générale : Environ 2 000 espèces marines ont été recensées dans les eaux des îles Eparses, cependant plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui menacées en raison d'une activité de pêche non contrôlée, illégale et en augmentation. Parmi les espèces menacées on compte notamment les holothuries ou concombres de mer, groupe fonctionnel clé des récifs coralliens de par leur rôle de recycleur de la matière à l'échelle de l'écosystème. Notons que sur l'ensemble des espèces inventoriées à ce jour dans les Iles Eparses, 2 sont classées « *en danger* » et 5 « *vulnérables* » face à l'extinction sur la liste rouge de l'UICN. La définition de mesures de protection nécessite au préalable la mise en place de suivis des paramètres démographiques des populations (abondance, densité, taux de mortalité, etc...). L'objectif est donc de mettre en place un suivi à long terme des populations d'holothuries sur l'ensemble des Iles Eparses.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition les infrastructures, moyens logistiques et équipements adaptés pour les suivis sur les îles (bâtiments, laboratoires secs et humides, matériel de mesure etc.) • Intégrer les réseaux régionaux et internationaux de conservation sur la thématique • Former les agents de la Direction de l'environnement des TAAF aux méthodes de suivi et consolider les postes des agents dédiés à la mise en place des suivis • Produire et éditer un guide méthodologique transposable à l'ensemble des territoires outre-mer français • Mettre en œuvre les protocoles de suivi des holothuries sur l'ensemble des Iles Eparses et définir des indicateurs sur la base des données récoltées • Bancariser et mettre à disposition les données, notamment au niveau régional • Définir et mettre en place des mesures de protection • Participer à l'élaboration des documents nécessaires aux demandes de classement CITES • Acquérir des moyens nautiques 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et herbiers	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « suivre et surveiller » 2.1.1 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.1, 4.2.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1		

	Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2	
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE, ST, DPQM), Parc naturel marin des Glorieuses IFRECOR	Partenaires scientifiques (IRD, Université de La Réunion, Australian Institute of Marine Science)
Estimation financière	<p>Coût total : 208 000€</p> <p>Montant sollicité : 2 000€ (analyse des données de suivi et définition des indicateurs)</p> <p>Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 70 000€ des TAAF (campagne de suivi sur Juan de Nova 2018), 80 000€ du fond européen BEST et 2 100€ d'1 ETP TAAF (campagne COPRA/PANAMAG 2018 – volet holothurie sur Glorieuses).</p> <p>10 000€ de l'IFRECOR (2017 : intégration et participation des TAAF aux activités de la WIOMSA, achat d'équipement pour le suivi, formation des agents)</p>	
Planification	Année 2 - Année 3 – Année 4 – Année 5	

2.1.3	Acquisition des premières données sur les espèces exotiques envahissantes marines associées aux RCEA des Iles Eparses	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA

Objectif opérationnel : 2.1 Consolider et optimiser le réseau de suivi des récifs coralliens

Contexte et description générale : Les espèces exotiques envahissantes (EEE) marines sont considérées comme une menace majeure pour la biodiversité, altérant potentiellement la plupart des composantes des écosystèmes marins et des autres écosystèmes aquatiques associés. Elles représentent un problème grandissant étant donné les taux d'introduction actuels sans précédent (intensification notamment du trafic maritime) et leur impact inattendu et délétère sur l'environnement, l'économie et la santé humaine. Il s'agit d'un phénomène généralisé, mais mal connu, qui s'étend à toutes les régions du monde et dont les impacts négatifs pourraient croître de manière significative sous les effets combinés des changements globaux. C'est pourquoi les EEE marines doivent être considérées comme des « espèces focales » et devraient faire l'objet d'une surveillance prioritaire.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des campagnes scientifiques d'inventaires des espèces exotiques envahissantes marines associées aux RCEA • Elaborer des protocoles spécifiques de monitoring des EEE marines inventoriées • Rédiger des recommandations spécifiques aux EEE marines dans le cadre de l'élaboration de la stratégie globale de biosécurité des Iles Eparses 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses (EUR, JDN, GLO)
Actions associées	Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.3.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » 6.1.2, 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Partenaires scientifiques.		
Estimation financière	Coût total : 270 000 € Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : TAAF (financement à déterminer)		
Planification	Année 3 – Année 4 – Année 5		

2.2.1	Optimisation et harmonisation des protocoles de suivi des herbiers	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA

Objectif opérationnel : 2.2 Consolider et optimiser le réseau de suivi des herbiers

Contexte et description générale : Des inventaires et des suivis des herbiers à phanérogames marines dans les îles Eparses ont été réalisés ces dernières années, notamment dans le cadre du Xème FED régional océan Indien et de missions portées par le Parc naturel marin des Glorieuses. Néanmoins, au regard des différentes méthodes employées il est essentiel d'harmoniser les protocoles de suivis, en lien avec le réseau herbier de l'IFRECOR, afin d'obtenir des données adaptées à la mise en place de mesures de conservation de ces écosystèmes.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les protocoles et méthodes de suivi avec l'ensemble des territoires outre-mer français • Mettre en œuvre le suivi des herbiers • Bancariser et mettre à disposition les données, notamment au niveau régional • Participer aux travaux de développement d'indicateurs adaptés aux besoins de la gestion notamment dans le cadre du réseau herbier de l'IFRECOR 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Herbiers de phanérogames marines	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses (GLO, JDN, EUR)
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.2.2, 4.3.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), IFRECOR, Parc naturel marin des Glorieuses, Partenaires scientifiques.		
Estimation financière	Coût total : 100 000€ (fonds BEST-projet COPRA) Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 1 ETP TAAF		
Planification	Année 2 - Année 3 – Année 4 – Année 5		

2.3.1	Suivi de la dynamique des habitats naturels et des systèmes de végétation de mangrove	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA

Objectif opérationnel : 2.3 Renforcer le réseau de suivi des mangroves et espèces associées

Contexte et description générale : L'installation depuis 2011 de placettes permanentes au sein des mangroves d'Europa et Juan de Nova a permis d'initier le suivi de la dynamique des systèmes de végétation de ces habitats patrimoniaux. La mise en place de placettes permanentes et leur suivi dans le temps doivent permettre de mesurer la dynamique des systèmes de végétation face aux crises environnementales globales récentes comme celles des changements climatiques ou de l'érosion de la biodiversité et d'estimer l'efficacité des actions de gestion conservatoire. Suite à l'état initial, les placettes de suivi devront donc faire l'objet d'un suivi tous les 5 ans afin de prendre en compte les perturbations épisodiques (cyclone par exemple) et d'assurer la durabilité des placettes. Au fur et à mesure des retours sur le terrain, le réseau de suivi de la dynamique des systèmes de végétation pourrait être progressivement renforcé. Ce réseau doit permettre d'évaluer l'influence de l'Homme et des changements climatiques sur la végétation au sein de systèmes présentant une très grande naturalité.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les protocoles et méthodes de suivi avec l'ensemble des territoires outre-mer français, en lien avec le réseau mangrove de l'IFRECOR • Réaliser un relevé quinquennal des stations permanentes (dynamique de végétation) déployées en mangrove selon une méthodologie standardisée • Renforcer éventuellement le réseau de placettes permanentes • Mettre à disposition des infrastructures et équipements adaptés pour les suivis de la mangrove (bâtiments, laboratoires secs et humides, etc.) • Acquérir et développer des équipements innovants de monitoring (drones, moyens nautiques légers) mutualisables avec les autres suivis • Former les agents aux problématiques, enjeux, connaissances des RCEA et à leurs suivis • Consolider les postes des agents de la Direction de l'environnement des TAAF œuvrant à la préservation des RCEA et à la mise en place des suivis • Bancariser des données collectées • Analyser et interpréter l'évolution des habitats • Produire un indicateur de synthèse des résultats sur l'évolution des habitats de mangrove • Contribuer aux travaux de l'IFRECOR sur les mangroves 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Mangroves	Zone(s) visée(s)	Europa, Juan de Nova

Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « suivre et surveiller » 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.2, 4.2.2, 4.3.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	CBNM, Service des TAAF (DE).
Estimation financière	Coût total : 5 600 € (coût campagne CBNM) Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 5 600 € (coût campagne CBNM)
Planification	Année 2 - Année 3 – Année 4 – Année 5

2.3.2	Développement d'un suivi à distance de l'avifaune associée aux mangroves	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA

Objectif opérationnel : 2.3 Renforcer le réseau de suivi des mangroves et espèces associées

Contexte et description générale : La mangrove d'Europa est un habitat de choix pour les colonies reproductrices d'ardéidés (aigrette dimorphe, crabier blanc) mais également pour de nombreuses espèces migratrices qui trouvent dans ce milieu une halte indispensable dans l'immensité du canal du Mozambique. Ces espèces emblématiques et menacées sont particulièrement sensibles au dérangement et souvent restreintes à des zones difficiles d'accès. Afin d'acquérir les connaissances indispensables à la mise en place de mesures de conservation de ces espèces, des protocoles de suivi innovants et non invasifs doivent être mis en œuvre.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des infrastructures et équipements adaptés pour les suivis de la mangrove (bâtiments, laboratoires secs et humides, etc.) • Acquérir et développer des équipements innovants de monitoring (drones, stations vidéo/photo autonomes, moyens nautiques légers) mutualisables avec d'autres suivis • Former les agents aux problématiques, enjeux, connaissances des RCEA et à leurs suivis (brevet de pilotage, formations théoriques et pratiques à l'usage des drones et l'analyse des données) • Consolider les postes des agents de la Direction de l'environnement des TAAF œuvrant à la préservation des RCEA et à la mise en place des suivis • Mettre en œuvre des opérations de suivi en mangrove • Valoriser les données acquises pour la mise en place de mesures de gestion de la faune menacée de mangrove, en particulier la construction d'un plan de conservation en faveur du crabier blanc. 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Mangroves	Zone(s) visée(s)	Europa
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « suivre et surveiller » 2.3.1 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.3.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Formateur indépendant (prestation externalisée).		

Estimation financière	<p>Coût total : 23 000 €</p> <p>Montant sollicité : 9 500 € (acquisition d'un drone et matériel associé, formation au pilotage de drone)</p> <p>Autres financements sécurisés ou pré-identifiés 13 500 € (acquisition d'un drone, temps agents pour suivis, élaboration de guides et acquisition de moyens nautiques légers type kayak)</p>
Planification	Année 3 – Année 4 – Année 5

3.1.1	Mise à jour des inventaires d'espèces associées aux RCEA et contribution à l'évaluation de leur statut de protection (Liste rouge UICN)	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA

Objectif opérationnel : 3.1 Acquérir les données scientifiques indispensables à la préservation des RCEA

Contexte et description générale : Les îles Eparses sont considérées comme un « hot-spot » de la biodiversité marine, toutefois, de nombreuses espèces restent encore à découvrir ou à être identifiées. Il est donc essentiel de tenir à jour les inventaires d'espèces recensées dans les îles. Qui plus est, le degré de menace pesant sur les espèces évolue au niveau mondial, y compris pour les espèces associées aux RCEA. La liste rouge de l'UICN constitue un éclairage précieux pour les autorités publiques avant d'envisager une protection réglementaire de certaines espèces. C'est pourquoi, il importe de tenir à jour les inventaires et la liste rouge, notamment au regard du projet d'établissement d'une liste rouge régionale des coraux constructeurs de récifs pour l'océan Indien.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour la liste des espèces recensées dans les îles Eparses par les scientifiques • En lien avec les scientifiques, s'assurer que les informations soient transmises à l'UICN pour mise à jour de la liste rouge • Collaborer à l'établissement de la liste rouge régionale des coraux constructeurs de récifs pour l'océan Indien • Collaborer à l'établissement d'autres listes régionales en fonction des opportunités pour les îles Eparses 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « suivre et surveiller » 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.3 Actions « réduire les impacts » 4.2.1, 4.3.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Scientifiques, UICN,	IFRECOR, MNHN.	
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 1 - Année 2 - Année 3 – Année 4 – Année 5		

3.1.2	Etude de la connectivité génétique et écologique des populations d'espèces d'intérêt commercial et / ou patrimonial associées aux RCEA	Priorité	2
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA

Objectif opérationnel : 3.1 Acquérir les données scientifiques indispensables à la préservation des RCEA

Contexte et description générale : Les îles Eparses sont considérées comme un hot-spot de la biodiversité disposant d'un patrimoine biologique terrestre et marin remarquable. C'est pourquoi, il serait intéressant de déterminer le rôle des îles comme sanctuaire pour la faune et la flore marine locale et comme source larvaire pour les populations voisines et donc le degré de connectivité entre les îles et le fonctionnement du réseau d'aires marines protégées du canal du Mozambique.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la connectivité génétique et écologique des populations de trois espèces surpêchées régionalement, le <i>Lutjanus marshena</i>, le vivaneau chien rouge (<i>Lutjanus bohar</i>) et le mérou patate (<i>Epinephelus tukula</i>) entre les îles • Estimer la taille effective des populations et la diversité génétique des trois espèces • Etablir la taille standard de changement de sexe pour les populations de mérous patate des îles Eparses • Combler les lacunes concernant le fonctionnement du réseau d'AMP (Europa et Glorieuses) • Mettre à disposition les infrastructures et équipements adaptés pour les suivis sur les îles (bâtiments, laboratoires secs et humides, etc.) 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « suivre et surveiller » 2.1.1, 2.1.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.3 Actions « réduire les impacts » 4.2.1 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Parc naturel marin des Glorieuses. Scientifiques,		
Estimation financière	Coût total: 100 000€ projet BEST + ½ ETP TAAF chargé IFRECOR + 1 ETP Consortium Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 100 000€ projet BEST, ½ ETP TAAF chargé IFRECOR, 1 ETP Consortium		
Planification	Année 1 - Année 3 – Année 4		

3.1.3	Cartographie et identification des sites à enjeux patrimoniaux	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA

Objectif opérationnel : 3.1 Acquérir les données scientifiques indispensables à la préservation des RCEA

Contexte et description générale : Les premières cartographies fines ainsi que la typologie des habitats coralliens des îles Eparses ont été réalisées en 2012, dans le cadre du Thème d'intérêt transversal (TIT) Cartographie de l'IFRECOR. Plusieurs autres programmes scientifiques ont permis de compléter cette cartographie, notamment dans le cadre du Xème Fonds européen de développement (FED) régional océan Indien. Cette cartographie doit être poursuivie et finalisée pour les récifs coralliens et herbiers et doit être entrepris pour la mangrove (fiche action 2.3.1), dans le but de pouvoir identifier les zones à fort intérêt patrimonial en direction d'une planification des usages, pour une gestion adaptée du territoire.

Domaine d'activités	CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la cartographie fine des habitats (récifs coralliens et herbiers) • Réaliser la cartographie fine de la mangrove • Identifier les zones à fort intérêt patrimonial sur la base des cartographies des habitats en vue d'une planification des usages (fiche action 4.3.1) 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « suivre et surveiller » de 2.1.1 à 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.2.1, 4.3.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), IFRECOR, Scientifiques, Parc naturel marin des Glorieuses.		
Estimation financière	Coût total : Xème FED + ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : Xème FED, ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 1 - Année 2 - Année 3		

3.2.1	Inscription du territoire dans les réseaux régionaux et internationaux adaptés d'observation des RCEA et du changement climatique	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA

Objectif opérationnel : 3.2 Accompagner le développement d'un observatoire des RCEA et du changement climatique

Contexte et description générale : Les îles Eparses, au même titre que les autres terres gérées par les TAAF, sont considérées par la communauté scientifique comme de véritables laboratoires naturels pouvant contribuer à répondre aux grands enjeux planétaires, tels que les changements globaux, l'évolution de la biodiversité, les géosciences, etc. Les différents programmes de recherche ont permis la mise en place ainsi que la pérennisation de nombreuses stations de suivi terrestres et marines qui permettent aux îles Eparses de servir de point de référence dans le cadre de la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité et du changement climatique. A ce titre, il convient d'inscrire plus largement le territoire dans les réseaux régionaux et internationaux d'observation des RCEA et du changement climatique existants et adaptés.

Domaine d'activités	MANAGEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les réseaux régionaux et internationaux adaptés d'observation des RCEA et du changement climatique (GCRMN, NOAA, WWF, Catlin Seaview Survey, etc.) • Identifier les données disponibles pour renseigner ces réseaux d'observation • Renseigner les réseaux d'observation • Mettre en place les outils nécessaires pour acquérir les données manquantes, en partenariat avec les institutions pilotes • Soutenir la mise en place des observatoires • Mettre à disposition les agents sur place pour acquérir des données • Instaurer des partenariats avec les programmes pertinents d'observation des RCEA et du changement climatique 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE- Services techniques), Experts,	Parc naturel marin des Glorieuses, IFRECOR.	
Estimation financière	Coût total : Consortium + 1 ETP TAAF/LOG Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : Consortium, 1 ETP TAAF/LOG		
Planification	Année 2 - Année 3		

3.2.2	Finalisation et alimentation des indicateurs associés aux RCEA de l'observatoire territorial de la biodiversité et les tableaux de bord	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA

Objectif opérationnel : 3.2 Accompagner le développement d'un observatoire des RCEA et du changement climatique

Contexte et description générale : La Stratégie Nationale pour la Biodiversité encourage la création de déclinaisons locales par territoire de l'Observatoire National de la Biodiversité au travers de la construction d'indicateurs adaptés aux enjeux de suivis et de gestion de la biodiversité du territoire en question. La création d'un observatoire de la biodiversité des îles Eparses doit répondre prochainement à cette volonté (projet de création de l'outil). L'objectif de cette action est donc de pouvoir à terme alimenter cet observatoire territorial de la biodiversité avec les indicateurs pertinents et simples permettant de rendre compte au mieux de la situation de la biodiversité associée aux RCEA des îles Eparses.

Domaine d'activités	MANAGEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Construire et valider les indicateurs représentatifs de la biodiversité associée aux RCEA permettant d'alimenter l'observatoire de la biodiversité des îles Eparses • Alimenter les indicateurs RCEA de l'observatoire de la biodiversité des îles Eparses (campagnes d'acquisition des données en routine) • Publier périodiquement (fréquence à déterminer) la synthèse des indicateurs auprès du grand public, de la communauté scientifique, des institutions et des gestionnaires d'espaces naturels 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.2.1		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Scientifiques et organes de recherche, Parc naturel marin des Glorieuses, MTES.		
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré- identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 2 - Année 3 – Année 4 – Année 5		

4.1.1	Développement et mise en place d'un dispositif de détection à distance des activités illégales	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA

Objectif opérationnel : 4.1 Renforcer les dispositifs de lutte contre les activités illégales et leurs impacts

Contexte et description générale : Le déroulement des activités dans les îles Eparses, que ce soit la pêche récifale ou hauturière, les activités touristiques et de loisirs ou la recherche scientifique, est fermement encadré par les TAAF afin de limiter au maximum les impacts d'origine humaine sur ces territoires préservés. Certaines des îles sont tout particulièrement ciblées par les pratiques illégales (pêche, braconnage et mouillage). Cependant, la présence de gendarmes et militaires en faction sur ces îles ne permet pas toujours de lutter efficacement sur ces activités. Seul l'archipel des Glorieuses bénéficie de moyens nautiques depuis 2015, permettant ainsi la réalisation de raids nautiques pour la surveillance. Toutefois, l'îlot du Lys qui concentre la totalité des pratiques illégales de l'archipel est très éloigné de Grande Glorieuse où sont établis le gendarme, les militaires et les zodiacs. Il est ainsi apparu indispensable d'étudier de nouvelles solutions de détection à distance des activités illégales. Ce même dispositif pourra être déployé sur d'autres îles, au regard de la présence de personnel sur place (agents TAAF, gendarmes) et de futurs moyens nautiques.

Domaine d'activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité de la mise en place d'un système de détection automatisé sur les îles Eparses (Glorieuses et Juan de Nova prioritairement puis Europa) • Rédiger un cahier des charges pour l'acquisition et le déploiement du système de détection retenu au regard des résultats de l'étude de faisabilité 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses - priorité GLO, JDN
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1, 1.3.2 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE – DPQM – SAJI - ST), Gendarmerie, FAZOI, Experts techniques, Parc naturel marin des Glorieuses.		
Estimation financière	Coût total : 5 000€ (expertise et déplacement sur site, rédaction du cahier des charge) Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 5 000€ (expertise et déplacement sur site, rédaction du cahier des charges)		
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

4.1.2	Renforcement du dispositif POLMAR TERRE	Priorité	2
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA

Objectif opérationnel : 4.1 Renforcer les dispositifs de lutte contre les activités illégales et leurs impacts

Contexte et description générale : Le transport maritime dans le canal du Mozambique est très important et l'on qualifie même le canal « d'autoroute aux hydrocarbures », où croise à la fois des cargos, des porte-conteneurs, des vraquiers, des méthaniers, des pétroliers, etc., ainsi que des navires de plaisance. Par conséquent, les risques de pollutions marines (échouage, dégazage, etc.) dans les eaux et sur le littoral des îles du canal sont très élevés. La collectivité des TAAF assure ainsi depuis plusieurs années la mise en place et le maintien en conditions opérationnelles du dispositif POLMAR TERRE sur chacune des îles en prévision d'une éventuelle pollution marine.

Domaine d'activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs d'intervention à déclencher en cas de pollutions (révision du matériel sur chaque île, acquisition de nouveaux équipements en fonction des besoins, etc.) • Déployer le dispositif opérationnel face aux pollutions en lien avec la chaîne de commandement • Assurer une veille face aux pollutions (visuelle sur place par le personnel sur les îles, par images satellites ou aériennes) 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.2.2 Actions « communiquer et sensibiliser » 6.1.1 6.1.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE – ST), FAZOI, Etat, DMSOI, Parc naturel marin des Glorieuses, Gendarmerie,		
Estimation financière	Coût total : ETP TAAF Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ETP TAAF		
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

4.2.1	Révision de la réglementation encadrant la pêche récifale sur le banc du Geysier	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA

Objectif opérationnel : 4.2 Encadrer les activités de pêche autorisées pour une pratique durable

Contexte et description générale : La pêche est interdite dans les eaux territoriales de l'ensemble des îles Eparses, avec cependant une dérogation de pêche dans les 10 milles nautiques autour du banc du Geysier (Glorieuses) pour les navires de pêche artisanale immatriculés et basés à Mayotte (inférieures à 15m), seulement après déclaration d'intention de pêche auprès des TAAF et sous certaines modalités. A ce jour, aucun navire de pêche pouvant bénéficier de cette dérogation n'a déclaré d'intention de pêche pour 2016 et 2017, alors que plusieurs navires déclarent se rendre dans cette zone pour pratiquer une pêche récifale. Sans données de fréquentation et de capture de pêche, la mise en place de mesures de gestion durable pour encadrer cette pêche récifale et maintenir la ressource ne peut être envisagée convenablement.

Domaine d'activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les pêcheurs à se mettre en conformité avec la réglementation en déclarant leur intention de pêche et leurs captures sur le banc du Geysier • Poursuivre l'acquisition de données sur l'état des populations récifales exploitables • Réfléchir aux possibilités d'exploitation durable de certaines zones et de certaines espèces • Réfléchir aux mesures de gestion existantes ou nouvelles pour la pêche récifale 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Glorieuses (Geysier)
Actions associées	Actions « suivre et surveiller » 2.1.1, 2.1.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.1 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » 6.1.1, 6.1.2, 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - DPQM), CTOI, Etat, DMSOI, Parc naturel marin des Glorieuses.		
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR + Xème FED Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR, Xème FED		
Planification	Année 2 – Année 3		

4.2.2	Prévention du risque d'échouage des engins de pêche dérivants sur les RCEA	Priorité	2
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA

Objectif opérationnel : 4.2 Encadrer les activités de pêche autorisées pour une pratique durable

Contexte et description générale : Les engins de pêche dérivants, qu'ils soient perdus ou abandonnés, peuvent continuer de pêcher et constituent de véritables dangers pour la faune marine, comme les tortues marines. A cela s'ajoute le risque d'échouage de ces engins (DCP, filets, lignes de pêche) sur les RCEA entraînant un impact direct par casse et abrasion des récifs ou des herbiers. Il importe donc de réfléchir aux moyens de prévention pour lutter contre le risque d'échouage de ces engins, en partenariat avec les organismes de pêche.

Domaine d'activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une collaboration avec les organismes de pêche, dans le but de communiquer aux TAAF la position des DCP en dérive dans les 24 ou 12 milles nautiques des îles et présentant un risque d'échouage • Etudier les possibilités de récupération des DCP avant échouage • Etudier les possibilités et les modalités de stockage des DCP récupérés sur les îles ainsi que leur rapatriement à la Réunion • Inscrire le partenariat dans les prescriptions techniques encadrant la pêche aux thons dans les îles Eparses 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses (priorité Glorieuses, Juan de Nova)
Actions associées	Actions « renforcer les connaissances » 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.1 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE – DPQM - SAJI), Organismes de pêche, Services de l'AEM, Gendarmerie, FAZSOI, Parc naturel marin des Glorieuses.		
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 3 – Année 4 – Année 5		

4.3.1	Elaboration d'une stratégie de développement d'activités touristiques durables et du cahier des charges associé	Priorité	1
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA

Objectif opérationnel : 4.3 Encadrer les activités touristiques autorisées pour une pratique durable

Contexte et description générale : De par leur isolement géographique et des conditions d'accès très encadrées par les TAAF dans le but de préserver ces territoires exceptionnels, les îles Eparses ne sont, à ce jour, pas soumises à une forte pression touristique, bien que l'attrait touristique pour ces îles et leur patrimoine naturel et paysager soit indéniable. Toutefois, dans l'objectif de partager et de faire découvrir ce patrimoine national, un partenariat privilégié a été mis en place entre la compagnie de croisières PONANT et la collectivité des TAAF en 2017 dans le but de permettre un développement économique mesuré et encadré sur le territoire tout en garantissant la compatibilité des activités choisies avec la mission de souveraineté de la France et la préservation du patrimoine naturel sur les îles. Ce partenariat s'est ainsi traduit par le passage en avril 2017 de la première croisière de la compagnie PONANT dans les îles Eparses. Fort de cette expérience, la collectivité des TAAF a pour objectif d'élaborer une stratégie de développement d'activités touristiques durables ainsi qu'un cahier des charges associé. Ce développement devra cependant en aucun cas se faire au détriment des objectifs prioritaires de conservation du patrimoine naturel des îles. Elle veillera ainsi à adapter au mieux les pratiques aux enjeux de conservation et de préservation identifiés par les TAAF, en tenant compte d'une part de la fragilité de ces milieux exceptionnels et d'autre part des pressions et impacts que peuvent avoir les activités de tourisme et de loisir sur ces territoires refuges et témoins pour la science. L'identification des sites à enjeux patrimoniaux menée dans le cadre de la fiche 3.1.3, servira de base à la réalisation d'une planification spatiale des activités pour les îles Eparses.

Domaine d'activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger la stratégie de développement d'activités touristiques dans les îles • Consulter les différents partenaires impliqués dans l'usage du territoire (AEM, FAZSOI, Gendarmerie) • Rédiger puis évaluer le cahier des charges associé • Consolider le partenariat existant • Mettre en place des partenariats, selon opportunités, avec des opérateurs touristiques • Mettre en place une charte de bonnes pratiques de l'activité • Editer des supports et outils de communication adaptés • Lancer une réflexion sur l'intérêt de valoriser les bénéfices financiers de ces activités au profit d'actions de conservation sur les îles 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « suivre et surveiller » de 2.1.1 à 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.3		

	Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.1, 4.3.1 Actions « protéger et restaurer» 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE – Communication - SAJI), Parc naturel marin des Glorieuses.
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR
Planification	Année 3

4.3.2	Révision de la réglementation et des prescriptions techniques encadrant les activités touristiques et de loisirs	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA

Objectif opérationnel : 4.3 Encadrer les activités touristiques autorisées pour une pratique durable

Contexte et description générale : Les îles Eparses abritent une biodiversité marine exceptionnelle, véritable attrait pour les usagers et touristes souhaitant découvrir des milieux marins préservés. Les activités touristiques et de loisirs dans les îles Eparses sont soumises à autorisation préalable du Préfet, administrateur supérieur des TAAF, et strictement encadrées par des prescriptions techniques (arrêté 2014-39) qui visent à garantir la compatibilité de ces dernières avec le respect des objectifs de préservation du patrimoine naturel. Les activités touristiques conduites dans ce cadre restent très marginales, seules quelques autorisations ont été délivrées sur les cinq dernières années à des particuliers ou à des charters commerciaux. Différents programmes de recherche scientifique menés notamment dans le cadre du Xème FED régional océan Indien, ont permis de compléter les connaissances sur les RCEA des îles Eparses. C'est pourquoi, il importe à la collectivité des TAAF de réviser le cas échéant, la réglementation et les prescriptions techniques encadrant les activités touristiques et de loisirs, au regard de ces nouvelles données et d'un potentiel développement des activités dans les îles.

Domaine d'activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le suivi des activités touristiques et de loisirs (nombre de demandes, nombre d'autorisations délivrées, type d'activités, lieux et périodes, nombre d'infractions, etc.) • Identifier les activités ou usages de nature à porter atteinte à l'environnement • Réviser la réglementation et les prescriptions techniques dans les arrêtés existants régissant les usages (nouvelles activités, planification spatiale des usages au regard des sites à fort enjeux patrimoniaux (fiche 3.1.3 et 4.3.1), etc.) • Evaluer l'application de la réglementation et des prescriptions techniques et révision si nécessaire 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « suivre et surveiller » de 2.1.1 à 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.1, 4.3.2 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - SAJI), Parc naturel marin des Glorieuses, Partenaires et experts.		
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		

5.1.1	Création et révision des outils de protection des sites et des espèces	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 5. Protéger et restaurer les RCEA

Objectif opérationnel : 5.1 Renforcer le niveau de protection écosystèmes marins récifaux

Contexte et description générale : Plusieurs outils de protection ont été mis en place dans les îles Eparses ces dernières années. Le Parc naturel marin des Glorieuses, 4^{ème} parc naturel marin de France et 2^{ème} dans l’océan Indien après celui de Mayotte, a vu le jour en 2012. L’île d’Europa a quant à elle été classée en 2011, 42^{ème} Zone Humide d’Importance Internationale française puis en 2014 elle s’inscrit dans le réseau des sites d’importance pour les tortues marines de l’océan Indien (IOSEA Network). Toutefois, plusieurs autres outils de protection ont été identifiés et la réflexion sur de nouveaux classements des îles doit être poursuivie. Les TAAF avec l’appui de leurs partenaires et des différents réseaux en place, devront travailler sur le renforcement de la réglementation visant les espèces marines des îles afin d’assurer leur protection à tous les niveaux.

Domaine d’activités	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L’ENVIRONNEMENT		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réflexion et la planification du classement national des îles Eparses (Réserve naturelle nationale, etc.) • Renforcer la réglementation territoriale sur la protection des espèces marines • Contribuer aux travaux et évaluations de la CITES 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « suivre et surveiller » de 2.1.1 à 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » de 4.1.1 à 4.3.2 Actions « protéger et restaurer» 5.1.1 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - SAJI), UICN,	Ministères, CNPN, Organes de gouvernance (CC TAAF, CS TAAF, Conseil de gestion PNMG, etc.)	
Estimation financière	Coût total : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : / Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 3 – Année 4 – Année 5		

5.2.1	Etude de faisabilité de renforcement des populations d'holothuries	Priorité	1
-------	--	----------	---

Objectif à long termes : 5. Protéger et restaurer les RCEA

Objectif opérationnel : 5.2 Engager des programmes de restauration des RCEA

Contexte et description générale : Les récifs coralliens et les écosystèmes associés (RCEA) des îles Eparses sont relativement bien préservés au regard des îles et côtes avoisinantes très anthropisées du canal du Mozambique. Les RCEA des îles Eparses font cependant face à une intensification de l'activité de pêche illégale, pression pouvant fortement altérer leur état de santé et visant notamment les espèces d'holothuries. Les stocks d'holothuries sont surexploités dans tout l'Indo-Pacifique (FAO) et il est aujourd'hui établi que les populations d'holothuries surexploitées ne se rétablissent naturellement que lentement ou ne se rétablissent pas. Au vu de l'intensité de cette pression anthropique, les TAAF souhaitent développer des outils de conservation visant la restauration des stocks impactés. Les objectifs prioritaires sont de (1) conduire une étude de faisabilité et élaborer un plan d'action opérationnel de restauration des populations d'holothuries et (2) mettre en œuvre le plan opérationnel établi (en priorité sur Juan de Nova et Glorieuses).

Domaine d'activités	INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et réunir un groupe de travail expert; • Conduire une étude de faisabilité basée sur l'analyse des données issues des suivis (cf 2.1.2) • Elaborer un plan d'action opérationnel de restauration des populations d'holothuries et rédaction des clauses techniques particulières • Mettre à disposition les infrastructures, moyens logistiques et équipements adaptés sur les îles pour la mise en œuvre du plan opérationnel de restauration des populations d'holothuries (bâtiments, moyens nautiques, laboratoires secs et humides, matériel de terrain pour la conservation, etc.) • Mettre en œuvre le plan opérationnel (sur Juan de Nova et Glorieuses) • Valoriser les résultats obtenus auprès des gestionnaires et de la communauté scientifique (conférences, publications, etc.) au niveau régional et international 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses (JDN, GLO)
Actions associées	Actions « assurer la mise en œuvre du plan » 1.3.1 Actions « suivre et surveiller » 2.1.1, 2.2.1, 2.3.1 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2 Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.1 à 6.2.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - DPQM - ST - SAJI), Parc naturel marin de Glorieuses, Prestataires techniques externes, Partenaires scientifiques (IRD, Université de La Réunion, Université de Bruxelles, Australian Institute of Marine Science).		

Estimation financière	<p>Coût total : 470 000 € (déplacement expert, expertise, rédaction du CCTP) + X1e FED + ETP TAAF + Fonds BEST + mécénats + Consortium</p> <p>Montant sollicité : 10 000 € (déplacements et réunion des membres du groupe de travail expert, prestation d'expertise scientifique pour l'étude de faisabilité)</p> <p>Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 460 000€ (déplacements, rédaction du CCTP, etc.), X1e FED, TAAF (3 ETP), Fonds du BEST, mécénat, consortium</p>
Planification	Année 4 – Année 5

6.1.1	Création d'espaces pédagogiques et d'accueil sur les îles Eparses	Priorité	3
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA

Objectif opérationnel : 6.1 Sensibiliser les usagers des îles aux enjeux de conservation des RCEA

Contexte et description générale : Les espaces naturels protégés disposent généralement d'un espace identifié permettant l'accueil, la sensibilisation et l'information des usagers (dont les visiteurs occasionnels). Compte tenu de l'isolement des îles Eparses avec le siège des TAAF (basé à La Réunion), il apparaît indispensable que de tels aménagements puissent voir le jour sur les sites afin (1) d'enrichir l'expérience de découverte du site par les usagers et (2) maîtriser une fréquentation qui pourrait avoir un impact sur les écosystèmes en particulier les RCEA. Ces lieux pourront également assurer des fonctions complémentaires telles que l'hébergement du lieu de vie des équipes de terrain TAAF et de l'espace de travail des équipes scientifiques. Pour ce faire, les stations TAAF (une sur chaque île) ont déjà été identifiées comme les lieux d'accueil de ces outils polyvalents dédié à la valorisation environnementale des sites.

Domaine d'activités	CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan d'occupation des locaux en tenant compte de l'ensemble des usages (accueil des visiteurs, sensibilisation des usagers, hébergement de l'équipe de terrain TAAF, accueil des équipes scientifiques, etc.) • Évaluer les besoins pour l'aménagement des stations TAAF • Concevoir des supports d'information et de sensibilisation (en complément et en cohérence avec les livrables attendus au travers des actions 6.1.2 et 6.1.2) • Acquérir et acheminer des équipements (dont matériel de projection) et réaliser des travaux 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova
Actions associées	Actions « communiquer et sensibiliser » de 6.1.2 à 6.2.1		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE – ST- Communication), Parc naturel marin des Glorieuses.		
Estimation financière	Coût total : 8 000€ + ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : 3 000€ (stage et développement d'outils) Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : 5 000€ (travaux îles et aménagement), ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 1 – Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

6.1.2	Développement d'outils de sensibilisation et d'information sur la biodiversité marine et les enjeux de conservation associés	Priorité	2
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA

Objectif opérationnel : 6.1 Sensibiliser les usagers des îles aux enjeux de conservation des RCEA

Contexte et description générale : Compte tenu du faible nombre d'outils pédagogiques disponibles sur la thématique des RCEA des îles Eparses et afin de favoriser la mission d'éducation à l'environnement du grand public et des usagers du site, il est nécessaire de renforcer l'arsenal des supports adaptés aux messages à véhiculer et aux différents publics visés. Dans le cadre du plan local IFRECOR, la mise en œuvre de cette opération revêt ainsi plusieurs objectifs : (1) Sensibiliser à l'environnement marin exceptionnel des TAAF, (2) informer sur les activités de gestion des RCEA menées par les TAAF pour faire face aux pressions qui s'exercent et (3) utiliser le potentiel communiquant des espèces emblématiques des RCEA pour sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement marin. La conception de ces outils s'effectuera au fur et à mesure des moyens disponibles pour la conception et l'édition, et pourront être révisés périodiquement.

Domaine d'activités	CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie de communication autour des RCEA dans les îles Eparses (incluant l'identification des besoins par public visé et par enjeu de communication) • Concevoir des documents pédagogiques (guides méthodologiques, chartes d'encadrement des activités et de bonnes pratiques, production de petits films documentaires, etc.) • Produire et mettre en place des outils pédagogiques spécifiques au siège des TAAF (communication ex-situ) • Mettre à jour périodiquement les supports 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « communiquer et sensibiliser » 6.1.1, 6.2.1		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - Communication), Parc naturel marin des Glorieuses, IFRECOR,		
Estimation financière	Coût total : 3 000€ + ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : 3 000€ (stage et développement d'outils) mutualisé avec les fiches 6.1.1 et 6.2.1 Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 2 – Année 3 – Année 4		

6.2.1	Conception et édition de supports de communication visant la valorisation des actions du plan local IFRECOR	Priorité	2
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA

Objectif opérationnel : 6.2 Communiquer autour des RCEA

Contexte et description générale : Dans le but de valoriser les actions menées pour protéger et gérer durablement les RCEA, conduites dans le cadre de ce plan d'actions local îles Eparses, les TAAF, gestionnaire des îles Eparses et coordinateur du plan d'actions local s'attacheront à développer différents supports de communication à destination des différents publics (grand public, usagers des RCEA, décideurs, etc.).

Domaine d'activités	CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Editer et diffuser le plan sous format papier aux partenaires et réseau d'acteurs concernés (sur demande) • Concevoir et éditer de supports de communication visant à valoriser les actions du plan, à destination du grand public, des partenaires et des décideurs • Mettre en ligne sous format numérique le plan d'actions local sur le site internet des TAAF • Mettre en ligne régulièrement sur le site internet des TAAF des actualités sur les actions mises en œuvre • Valoriser les travaux scientifiques menés dans le cadre du plan, au sein des réseaux scientifiques 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Ensemble des actions du plan d'actions local îles Eparses		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE - Communication), IFRECOR. Scientifiques,		
Estimation financière	Coût total : 3 000€ + ½ ETP TAAF chargé IFRECOR Montant sollicité : 3 000€ (stage et développement d'outils) mutualisé avec les fiches 6.1.1 et 6.2.1 Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ½ ETP TAAF chargé IFRECOR		
Planification	Année 3 – Année 4 – Année 5		

6.2.2	Contribution aux travaux des réseaux d'acteurs de la conservation et de la gestion des RCEA à l'échelle régionale / internationale	Priorité	1
-------	---	----------	---

Objectif à long termes : 6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA

Objectif opérationnel : 6.2 Communiquer autour des RCEA

Contexte et description générale : La conservation et la gestion durable des RCEA occupent depuis plusieurs années, une place importante dans les préoccupations des pays des zones tropicales, compte tenu des retombées économiques et sociales non négligeables que rendent ces écosystèmes aux populations locales. Afin d'échanger et de mettre en commun l'expérience et les compétences de chacun, plusieurs réseaux d'acteurs se sont organisés régionalement et internationalement. La région occidentale de l'océan Indien compte ainsi plusieurs réseaux régionaux d'acteurs œuvrant pour la protection du milieu marin et du littoral, auxquels les TAAF se sont associés.

Domaine d'activités	CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE		
Description et nature des opérations à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres et échanges des réseaux régionaux et internationaux (WIOMSA, etc.) • Contribuer aux différents travaux des réseaux régionaux et internationaux • Communiquer à l'échelle régionale pour favoriser l'échange de compétences 		
Ecosystème(s) concerné(s)	Récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA)	Zone(s) visée(s)	Iles Eparses
Actions associées	Actions « suivre et surveiller » de 2.1.1 à 2.3.2 Actions « renforcer les connaissances » 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 Actions « contribuer à réduire les impacts » 4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1 Actions « protéger et restaurer » 5.1.1, 5.1.2		
Intervenants-Acteurs potentiels pressentis	Service des TAAF (DE), Partenaires et experts.		
Estimation financière	Coût total : 3 000€ (participation à l'European Coral Reef Symposium) + ETP TAAF Montant sollicité : 3 000€ (participation à l'European Coral Reef Symposium) Autres financements sécurisés ou pré-identifiés : ETP TAAF		
Planification	Année 2 – Année 3 – Année 4 – Année 5		

Dans le but d'évaluer si les objectifs fixés par ce plan ont été atteints, des **indicateurs** seront mesurer au regard de différentes métriques et en lien avec les actions identifiées dans ce document.

Certains de ces indicateurs devront être construits alors que d'autres pourront correspondre à ceux développés dans les différents plans de gestion existant pour les îles Eparses, à savoir ceux du Plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses et ceux du Plan de gestion RAMSAR d'Europa, en cours de validation.

3.3 Calendrier

Calendrier prévisionnel pour la période 2016-2020 (phase 4 du plan d'action national IFRECOR) :

Objectifs Niveau 1 : objectifs à long termes/ Niveau 2 : objectifs opérationnels	Titre de l'action	Calendrier				
		2016	2017	2018	2019	2020
1. Assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses						
1.1 Assurer la mise en œuvre des actions du plan et rendre compte de son avancement	1.1.1 Coordination de la mise en œuvre du plan d'actions local îles Eparses					
	1.1.2 Contribution au rapportage annuel des actions conduites dans le cadre de l'IFRECOR					
1.2 Mobiliser les moyens financiers indispensables à la mise en œuvre du plan	1.2.1 Création d'outils de sollicitation en faveur d'investissements privés pour participatifs					
	1.2.2 Réflexion sur la mise en place d'une fiscalité dédiée à la préservation des RCEA					
2. Suivre et surveiller l'évolution des RCEA						
2.1 Consolider et optimiser le réseau de suivi des récifs coralliens	2.1.1 Elaboration d'une stratégie optimale de monitoring des récifs coralliens					
	2.1.2 Mise en place d'un suivi spécifique des espèces d'holothuries					
	2.1.3 Acquisition des premières données sur les espèces exotiques envahissantes marines associées aux RCEA des Iles Eparses					
2.2 Consolider et optimiser le réseau de suivi des herbiers	2.2.1 Optimisation et harmonisation des protocoles de suivi des herbiers					

2.3 Renforcer le réseau de suivi des mangroves et espèces associées	2.3.1 Suivi de la dynamique des habitats naturels et des systèmes de végétation de mangrove					
	2.3.2 Développement d'un suivi à distance de l'avifaune associée aux mangroves					
3. Renforcer les connaissances indispensables à la gestion des RCEA						
3.1 Acquérir des données scientifiques indispensables à la préservation des RCEA	3.1.1 Mise à jour des inventaires d'espèces associées aux RCEA					
	3.1.2 Etude de la connectivité génétique et écologique des populations d'espèces commercial et/ou patrimonial associées aux RCEA					
	3.1.3 Cartographie et identification des sites patrimoniaux					
3.2 Accompagner le développement d'un observatoire des RCEA et du changement climatique	3.2.1 Inscription du territoire dans les réseaux régionaux et internationaux adaptés d'observation des RCEA et du changement climatique					
	3.2.2 Finalisation et alimentation des indicateurs de l'observatoire territorial de la biodiversité associés aux RCEA et des tableaux de bord					
4. Contribuer à réduire les impacts d'origine humaine pesant sur les RCEA						
4.1 Renforcer les dispositifs de lutte contre les activités illégales et leurs impacts	4.1.1 Développement et mise en place d'un dispositif de détection à distance des activités illégales					
	4.1.2 Renforcement du dispositif POLMAR TERRE					
4.2 Encadrer les activités de pêche autorisées pour une pratique durable	4.2.1 Révision de la réglementation encadrant la pêche récifale sur le banc du Geysier					
	4.2.2 Prévention du risque d'échouage des engins de pêche dérivants sur les RCEA					
4.3 Encadrer les activités touristiques autorisées pour une pratique durable	4.3.1 Elaboration d'une stratégie de développement d'activités touristiques durables et du cahier des charges associés					
	4.3.2 Révision de la réglementation et des prescriptions techniques encadrant les activités touristiques et de loisir					
5. Protéger et restaurer les RCEA						
5.1 Renforcer le niveau de protection des écosystèmes marins récifaux	5.1.1 Création et révision des outils de protection des sites et des espèces					
5.2 Engager des programmes de restauration des RCEA	5.2.1 Etude de faisabilité de renforcement des populations d'holothuries					
6. Communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des RCEA						
6.1 Sensibiliser les usagers des îles aux	6.1.1 Création d'espaces pédagogiques et d'accueil sur les îles Eparses					

enjeux de conservation des RCEA	6.1.2 Développement d'outils de sensibilisation et d'information sur la biodiversité marine et les enjeux de conservation associés					
6.2 Communiquer autour des RCEA	6.2.1 Conception et édition de supports de communication visant la valorisation des actions du plan local IFRECOR					
	6.2.2 Contribution aux travaux de réseaux d'acteurs de la conservation et de la gestion des RCEA à l'échelle régionale/international					

4. Annexes



Annexe 1 : Biodiversité marine dans les îles Eparses

	Tromelin		Glorieuses		Banc du Geyser		Juan de Nova		Bassas da India		Europa		
<i>Le plancton</i>													
foraminifères benthiques	18		141		n/a		n/a		n/a			n/a	
dinoflagellés benthiques	n/a		24		n/a		n/a		étude en cours			18	
dinoflagellés planctoniques	n/a		14		n/a		n/a						n/a
diatomées	étude en cours		étude en cours		n/a		étude en cours						étude en cours
<i>La flore marine</i>													
algues	n/a		215		n/a		36		n/a		134		
algues rouges		n/a			n/a		n/a			n/a		87	
algues vertes		n/a			n/a		n/a			n/a		32	
algues brunes		n/a			n/a		n/a			n/a		15	
phanérogames marines	n/a		6		2		n/a		n/a		5		
<i>La faune marine</i>													
spongiaires	n/a		n/a		n/a		15		n/a		24		
cnidaires	26		110		37		256		15		125		
coraux		26		n/a		n/a	131			n/a		61	
hydraires		n/a		n/a		n/a	95			15		64	
bryozoaires	n/a		95		n/a		n/a		n/a		28		
brachiopodes	n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a		
échinodermes	1		54		30		23		n/a		39		
astérides		1		7		3		n/a		n/a		5	
crinoïdes		n/a		2		3		n/a		n/a		4	
holothuries		n/a		20		7		n/a		n/a		9	
ophiures		n/a		14		4		n/a		n/a		13	
oursins		n/a		11		13		n/a		n/a		8	

annélides	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	4
mollusques	n/a	247	124	168	n/a	14
gastéropodes	n/a	219	n/a	128	n/a	n/a
bivalves	n/a	28	n/a	35	n/a	n/a
céphalopodes	n/a	n/a	n/a	5	n/a	n/a
arthropodes (crustacés)	n/a	157	n/a	13	n/a	176
crabes	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	105
anomuras	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	40
crevettes	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	31
tuniciers	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	15
poissons osseux (ostéichthyens)	95	349	388	299	301	380
poissons cartilagineux (chondrichthyens)	n/a	14		17	10	16
requins	n/a	7		12	10	13
raies	n/a	7		5	0	3
mammifères marins	2	5		5	2	7
<i>Les espèces marines ayant une phase de vie terrestre</i>						
tortues marines en ponte	1	2	0	2	0	2
avifaune marine nicheuse	5	3	0	2	0	8
TOTAL	148	1436	600	836	328	995

Annexe 2 : Liste des textes réglementaires en vigueur dans les îles Eparses

Arrêté n°13 du 18 novembre 1975	Classement des îles de Tromelin, Glorieuses, Europa, Bassas da India en réserves naturelles
Arrêté n°1157/81 du 6 août 1981	Fixant les mesures à respecter en matière de protection de la faune et de la flore et de gestion des déchets dans les réserves naturelles visées par l'arrêté du 18 novembre 1975 (Tromelin, Glorieuses, Europa et Bassas da India)
Arrêté n°257 du 15 février 1994	Interdiction de la pêche dans les eaux territoriales des îles Europa, Juan de Nova, Bassas da India, Glorieuses et Tromelin
Arrêté n°2010-151 du 9 décembre 2010	Interdiction de la pêche dans les eaux territoriales des îles Bassas da India, Europa, Juan de Nova, Glorieuses et dans les 10 milles marins autour du banc du Geysier
Décret n°2012-245 du 22 février 2012	Création du Parc naturel marin des Glorieuses
Arrêté n°2013-24 du 19 avril 2013	Interdiction de détention d'animaux marins et de produits de la mer dans les eaux territoriales des îles Bassas da India, Europa, Juan de Nova, Glorieuses et dans les 10 milles marins autour du banc du Geysier
Arrêté n°2014-39 du 25 mars 2014	Portant les prescriptions encadrant les activités d'écotourisme dans les eaux des îles Europa, Bassas da India, Juan de Nova et Glorieuses
Arrêté n° 2014-137 du 21 octobre 2014	Autorisation par dérogation la pêche dans les eaux de la ZEE des Glorieuses, à l'exception de leurs eaux territoriales, aux navires de pêche artisanale immatriculés et basés à Mayotte d'une longueur hors tout inférieure à 15 m et aux navires de plaisance et à vocation touristique français basés à Mayotte
Arrêté n°2015-33 du 24 avril 2015	Fixant les taxes de séjour et de mouillage dans les Terres australes et antarctiques françaises
Arrêté n°2017-10 du 5 février 2017	Prescrivant les règles encadrant l'exercice de la pêche aux thons et autres poissons pélagiques dans les ZEE des îles Eparses

Annexe 3 : Liste des conventions applicables dans les îles Eparses

Convention de RAMSAR	Ile d'Europa classée 42 ^{ème} Zone Humide d'Importance Internationale française le 27 octobre 2011
Convention Baleinière International	Mesures de protection de plusieurs espèces présentes dans les îles Eparses : mammifères marins, requins, raies, tortues marines, oiseaux marins, coraux, etc.
Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES)	
Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	
Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique Orientale	Ratification par la France en 2000
Convention pour la préservation de la pollution maritime par les navires (MARPOL)	Deux lois et deux arrêtés qui en découlent sont applicables aux îles Eparses
Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA)	Ile d'Europa a été inscrite le 11 septembre 2014 dans le réseau des sites d'importance pour les tortues marines de l'océan Indien (IOSEA Network)



Terres australes et antarctiques françaises

Rue Gabriel Dejean, Saint Pierre Cedex 97458, La Réunion
Tel : (+33) 262 96 78 78

Plus d'informations : www.taaf.fr